



**AfricaRice**



**ACCÉLÉRATION DES IMPACTS DE LA RECHERCHE CLIMATIQUE DU CGIAR POUR  
L'AFRIQUE (AICCRA) (P173398)**

**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)**

*POUR*

**LES ACTIVITÉS DU CLUSTER MALI**

*PREPARE PAR*

**AFRICARICE**

FEVRIER 2022

## Table des matières

1.0	INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET .....	8
1.1	Introduction .....	8
1.2	Le Projet et ses composantes .....	8
1.3	Activité du Cluster Mali.....	10
2.0	BREF RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PRÉCÉDENTES .....	11
3.0	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES .....	13
3.1	Parties affectées.....	14
3.2	Autres parties intéressées .....	15
3.3	Individus ou groupes défavorisés/vulnérables .....	15
3.4	Résumé des besoins des Parties Prenantes au niveau du cluster .....	17
4.0	PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES .....	19
4.1	Stratégie proposée pour la divulgation d'informations et les consultations.....	19
4.2	Stratégie proposée pour intégrer les points de vue des groupes vulnérables .....	21
4.3	Stratégie proposée pour la divulgation de l'information.....	22
4.4	Stratégie proposée pour les consultations .....	25
4.5	Délais.....	27
4.6	Examen des commentaires.....	27
4.7	Phase future du projet.....	27
5.0	RESSOURCES ET RESPONSABILITES.....	27
5.1	Ressources .....	27
5.2	Fonctions et responsabilités de gestion .....	28
5.3	Nom et coordonnées de la personne responsable.....	29
6.0	MECANISME DE REGLEMENT DES GRIEFS .....	29
6.1	Objectifs .....	29
6.2	Principes du MRG.....	29
6.3	Types de demandes d'information et de griefs prévus .....	30
6.4	Gestion interne du MRG .....	30
6.5	Points de dépôt des griefs et des demandes d'information.....	31
6.6	Structure de règlement des griefs .....	31

6.7	Comité de gestion des plaintes de AICCRA Mali cluster .....	32
6.8	Le processus de règlement des griefs .....	33
6.9	Protocole pour le traitement des cas EAS/HS.....	36
7.0	PROCÉDURE POUR REMPLIR ET TRAITER LES DEMANDES D'INFORMATION .....	41
8.0	DIVULGATION ET SENSIBILISATION SUR LE MRG.....	43
8.1	Rapport sur la performance du MRG.....	43
9.0	SUIVI ET REPORTING .....	43
9.1	Implication des parties prenantes .....	43
9.2	Information et sensibilisation des parties prenantes .....	44
10.0	ANNEXE .....	45
	Annexe I : Protocoles de réponse au COVID-19 pour les consultations en personne .....	45
	Annexe II: Modèle de formulaire de plainte.....	47
	Annexe III: Formulaire de réception des cas de EAS/HS.....	49
	Annexe IV: Modèle de lettre d'accusé de réception d'une plainte .....	51
	Annexe V: Modèle de lettre d'accusé de réception de plainte pour EAS/HS.....	52
	Annexe VI : Formulaire de satisfaction du plaignant .....	53
	Annexe VII : Registre des réclamations (pour les réclamations non EAS/HS) .....	54
	Annexe VIII : Registre des réclamations pour les cas d'EAS/HS.....	55

## **List of Tables**

Table 1: Résumé des engagements précédents des parties prenantes .....	12
Table 2: Besoins des Parties Prenantes .....	18
Table 3: Méthodes d'engagement et de consultation des parties prenantes.....	20
Table 4: Plan de divulgation de l'information.....	22
Table 5: Plan de consultation des parties prenantes.....	25
Table 6: Budget prévisionnel .....	28
Table 7: Tableau des responsabilités .....	28
Table 8 : Fournisseurs de services pour les cas d'EAS/HS.....	37

## **List of Figures**

Figure 1 : Structure de recours en matière de griefs.....	31
Figure 2: Procédure des griefs - AICCRA Mali .....	36
Figure 3: Procédure de gestion des cas d'EAS/HS .....	41

## ACRONYMS

ADESAH	Association pour le Développement Endogène au Sahel
AIC	Agriculture intelligente face au climat
AICCRA	Accelerating Impacts of CGIAR Climate Research for Africa (Accélérer les impacts de la recherche climatique du CGIAR pour l'Afrique)
AJAC	Association des Jeunes Agriculteurs
ARCOM	Alliance des Radios Communautaires du Mali
CCAFSC	Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire
CDI	Comité Directeur Indépendant
CES	Cadre environnemental et social
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
Mali Meteo	Agence nationale de météorologie, Mali
CNSC	Cadres nationaux des services climatologiques
ORTM	Office de Radio et Télévision du Mali
UGP	Unité de Gestion de Projet
PWDs	People with Disability (Personnes handicapées)
RNFRS	Réseau national des femmes rurales du Mali
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
WASCAL	West Africa Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use (Centre de services scientifiques d'Afrique de l'Ouest sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres)
CRG	Comité de Règlement des Griefs
CVNVAF	Réseau national de convergence pour la promotion des activités féminines
E&S	Environnemental et social
FBOs	Farmer Based Organizations (organisations paysannes locales)
FP4	Programme phare du CCAFS sur le genre et l'inclusion sociale
ICRAF	Centre mondial d'agroforesterie
IDA	Aide internationale au développement
IER	Institut d'Economie Rurale
IFPRI	International Food Policy Research Institute (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires)
IRI	International Research Institute for Climate and Society (Institut international de recherche sur le climat et la société)
IRRI	Institut international de recherche sur le riz
MRG	Mécanisme de règlement des griefs
NES	Normes environnementales et sociales
SIC	Service d'information sur le climat
VBG	Violence basée sur le genre

## GLOSSAIRE

**Consultation** - Le processus de collecte d'informations ou de conseils auprès des parties prenantes et de prise en compte de ces points de vue lors de la prise de décisions de projet et/ou de la définition d'objectifs et de la définition de stratégies.

**Engagement** - Un processus dans lequel une entreprise construit et entretient des relations constructives et durables avec les parties prenantes impactées tout au long de la vie d'un projet. Cela fait partie d'une stratégie plus large « d'engagement des parties prenantes », qui englobe également les gouvernements, la société civile, les employés, les fournisseurs et d'autres personnes ayant un intérêt dans le projet.

**Mécanisme de réclamation** - un processus pour recevoir, évaluer et traiter les plaintes liées au projet des citoyens, des parties prenantes et des autres communautés affectées.

**Parties prenantes** - Les personnes ou groupes qui sont directement ou indirectement affectés par un projet, ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans un projet et/ou la capacité d'influencer son résultat, positivement ou négativement ; les travailleurs, les communautés locales directement affectées par le projet et les autres parties prenantes non directement affectées par le projet mais qui y ont un intérêt, par exemple, les autorités locales, les projets voisins et/ou les organisations non gouvernementales, etc.

**Plan d'engagement des parties prenantes** - Un plan qui aide les investisseurs à s'engager efficacement avec les parties prenantes tout au long de la vie du projet et à spécifier les activités qui seront mises en œuvre pour gérer ou renforcer l'engagement.

**Plaignant** - Un individu, un groupe, une association ou une organisation qui soumet une plainte verbale ou écrite.

**Grief/Plainte** - une expression d'insatisfaction qui découle de problèmes réels ou perçus, faisant généralement référence à une source de préoccupation spécifique et/ou à la recherche d'une solution spécifique. Aux fins de ce GRM, les impacts réels et perçus sont traités de la même manière et bénéficient de la même procédure régulière. Les termes grief et plainte sont utilisés de manière interchangeable dans ce document.

**Exploitation sexuelle** - tout abus réel ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui.

**Abus sexuel** - intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

**Harcèlement sexuel** - Toute avance sexuelle importune, demande de faveurs sexuelles, comportement verbal ou physique ou geste de nature sexuelle, ou tout autre comportement de nature sexuelle dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ou perçu comme pouvant offenser ou humilier autrui lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail ; devient une condition d'emploi ; ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

**Survivant(e)/victime** - Personne ayant subi une violence basée sur le sexe. Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et

médical. « Survivant(e) » est le terme généralement plus usité dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est plus flexible et concentre sur la résilience de la personne confrontée à la VBG.

**Groupes vulnérables** - Les individus et les groupes qui, en raison de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur âge, de leur handicap physique ou mental, de leur désavantage économique, de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, ou de leur statut social, peuvent être plus négativement affectés par un projet que d'autres et dont la capacité à réclamer ou profiter des avantages du développement.

## **1.0 INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET**

### **1.1 Introduction**

Ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) a été préparé pour identifier les parties prenantes clés du Cluster Mali du projet Accelerating Impacts of CGIAR Climate Research for Africa (Accélérer l'Impact de la Recherche Climatique du CGIAR pour l'Afrique (AICCRA)), définir les mesures de divulgation d'informations et d'engagement des parties prenantes, et concevoir un Mécanisme de Règlement des Grievs (MRG). Le PEPP décrit comment, quand et de quelle manière l'équipe du projet informera, communiquera et consultera les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, ainsi qu'un mécanisme par lequel les gens peuvent faire part de leurs préoccupations, fournir un retour d'information ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité liée au projet. Le PEPP a été préparé conformément à la Norme Environnementale et Sociale 10 (NES-10) sur l'engagement des parties prenantes et la divulgation d'informations du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et au PEPP global du projet AICCRA préparé par le Centre Internationale d'Agriculture Tropicale (CIAT). Il couvrira toute la durée de vie du projet. Ce PEPP est un document évolutif et peut être mis à jour à tout moment pendant la mise en œuvre du projet afin de prendre en compte les problèmes qui pourraient survenir en raison de l'évolution des circonstances et des incertitudes.

Les objectifs généraux du PEPP, tels qu'ils sont énoncés dans la NES-10, sont les suivants :

- Identifier toutes les parties prenantes et assurer leur participation à toutes les étapes du cycle du projet.
- Établir une approche systématique des engagements des parties prenantes et des citoyens qui aidera à identifier les parties prenantes et à construire et maintenir une relation constructive avec elles, en particulier avec les parties affectées par le projet.
- Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte des points de vue des parties prenantes dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales.
- Promouvoir et fournir des moyens pour un engagement efficace et inclusif avec les parties affectées tout au long du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter.
- S'assurer que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet sont divulguées aux parties prenantes, en particulier aux individus et aux groupes vulnérables, en temps opportun, de manière compréhensible, accessible et appropriée, et sous une forme prenant particulièrement en compte les groupes défavorisés ou vulnérables, et répondre à leurs préoccupations et à leurs commentaires pendant la mise en œuvre des activités.
- Fournir aux parties affectées par le projet, y compris les personnes vulnérables, des moyens accessibles et inclusifs pour soulever des questions et des doléances et permettre à l'entité chargée de la mise en œuvre du projet et à son unité de mise en œuvre de répondre à ces doléances et de les gérer, en particulier celles émanant des personnes et des groupes vulnérables.

### **1.2 Le Projet et ses composantes**

Le projet AICCRA, financé par la Banque mondiale, soutient les programmes et activités du Groupe consultatif pour la recherche agricole international (CGIAR) sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité

alimentaire (CCAFS) qui sont spécifiquement destinés à l'Afrique et vise à aider à mettre à l'échelle les programmes CCAFS-Afrique les plus stratégiques et les plus efficaces, en favorisant la résilience au changement climatique et l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays cibles. L'objectif du projet de développement est de renforcer la capacité des partenaires et des parties prenantes du CCAFS, et d'améliorer l'accès aux services d'information climatique et aux technologies agricoles intelligentes validées dans les pays africains éligibles à l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale. Le projet AICCRA comblera une lacune importante en mettant la recherche et l'innovation de pointe du CGIAR à la disposition des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) et d'autres acteurs clés en Afrique. Il soutiendra la création de connaissances et les activités de renforcement des capacités pour permettre aux acteurs régionaux et nationaux de mettre à l'échelle les innovations de l'agriculture intelligente face au climat (AIC). Il y parviendra en encourageant les partenariats entre le CGIAR et les instituts de recherche locaux, les universités, les organisations de la société civile, les organisations d'agriculteurs et les entreprises privées. Le projet AICCRA facilitera le développement de Services d'Information Climatique (SIC) et encouragera l'adoption de solutions AIC dans les sous-régions d'Afrique qui sont extrêmement vulnérables au changement climatique. Le projet soutiendra également les activités sur le terrain dans des pays sélectionnés où la science du CGIAR a les meilleures chances de réussir à fournir des résultats catalytiques, qui peuvent être adoptés par d'autres pays de la région.

**L'objectif du projet de développement** est de renforcer les capacités techniques, institutionnelles et humaines nécessaires pour améliorer le transfert d'informations pertinentes pour le climat, les outils de prise de décision et les technologies à l'appui des efforts de mise à l'échelle dans les pays éligibles à l'IDA en Afrique. Sur la base de cet objectif global, le projet est structuré en quatre composantes :

**Composante 1. Génération et partage des connaissances** : Soutenir la génération et le partage de produits et d'outils de connaissances conçus pour combler les lacunes critiques dans la conception et la fourniture de services climatiques agricoles, permettre une planification des investissements en fonction du climat et contribuer à la conception de politiques visant à promouvoir l'adoption de pratiques de AIC aux niveaux régional, sous régional et national.

**Composante 2. Renforcer le partenariat pour la prestation** : Renforcer les capacités des principales institutions régionales et nationales en Afrique subsaharienne tout au long du continuum recherche-développement pour anticiper les effets du climat et accélérer l'identification, la hiérarchisation et l'adoption des meilleures mesures d'adaptation.

**Composante 3. Validation des innovations en matière d'agriculture intelligente face au climat par le biais de projets pilotes** : Soutenir le test et la validation (y compris l'inclusion sociale et de genre) des technologies AIC dans les stations de recherche et dans les champs des agriculteurs ; relier les paquets technologiques AIC validés aux systèmes de transfert de technologie ; et améliorer l'accès des agriculteurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur aux services de conseil agricole éclairés par le climat pour éclairer la prise de décision sur le choix de la technologie et la gestion des entreprises.

**Composante 4. Gestion du projet** : Soutenir la mise en œuvre quotidienne, la coordination, la supervision et la communication globale et la gestion (y compris les passations de marchés, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, la réalisation d'audits et l'établissement de rapports) des activités et des résultats du projet, par

la fourniture de biens, de services de conseil, de services autres que de conseil, de formations et d'ateliers, de frais de fonctionnement et le paiement des salaires du personnel à cette fin.

### **1.3 Activité du Cluster Mali**

Le Mali est un panier à riz en Afrique de l'Ouest, fournissant une quantité substantielle de l'approvisionnement en riz de la région, mais il est également très vulnérable à la variabilité et au changement climatique. AICCRA-Mali vise à renforcer les capacités techniques, institutionnelles et humaines nécessaires pour accélérer l'adoption à grande échelle de l'agriculture intelligente et des services d'information climatique par des centaines de milliers d'hommes et de femmes agriculteurs au Mali. Le projet se concentre sur les chaînes de valeur du riz et des cultures et animaux associés (légumineuses, légumes, tubercules, poissons et arbres) et vise à améliorer la résilience à la sécheresse et aux inondations dans les systèmes pluviaux et au froid et au manque d'eau dans les systèmes irrigués. Dirigé par AfricaRice et avec les partenaires du CGIAR, et les parties prenantes nationales publiques et privées, AICCRA-Mali aborde la limitation actuelle des données pour l'aide à la décision au niveau de l'exploitation et l'investissement dans la recherche et la prise de décision politique par le biais de la cartographie des risques climatiques et le suivi des cultures de riz en temps quasi réel et l'évaluation de l'impact du changement climatique ; améliore l'accès aux services climatiques axés sur la demande, rentables et opportuns ; et renforce les capacités de l'Agence météorologique nationale (Mali-Météo) dans les services en temps réel. AICCRA-Mali s'appuie sur les travaux existants qui ont introduit et validé les technologies AIC au Mali et déploiera des cadres bien établis pour donner la priorité aux paquets inclusifs sur le plan social et du genre qui correspondent le mieux aux contextes biophysiques et socio-économiques locaux.

Des mécanismes de financement durables, y compris des modèles commerciaux, seront pilotés et des notes de synthèse seront élaborées afin d'intégrer les options les mieux adaptées et tenant compte du genre dans les services de conseil. Les capacités locales seront également renforcées pour améliorer la gestion de l'eau et des systèmes d'irrigation, les installations de stockage résilientes au climat et les technologies de transformation, tout en promouvant des solutions basées sur le genre, les mesures communautaires, la gouvernance et l'organisation. Les activités couvrent les trois principales composantes du projet AICCRA et contribuent spécifiquement à :

#### **Composante 1 : Connaissances et services**

##### **Activité 1.2.1 : Développement de centres de données agricoles et de systèmes d'aide à la décision :**

Développement d'un système de suivi et de prévision des superficies et des rendements rizicoles, de salles de cartes pour les informations climatiques accessibles sur le web, de prévisions météorologiques spécifiques à un lieu, de hubs de données agricoles, de cartes itératives des zones à risque liées au climat et d'outils de calendrier cultural pour échapper à la sécheresse et aux inondations dans les systèmes de riziculture pluviale et au manque d'eau et au froid dans les systèmes de riziculture irriguée.

**Activité 1.2.2 : Renforcement des services numériques de conseil climatique :** Renforcement de la capacité des services d'agro-météorologie et des systèmes agro-climatiques sur la base de l'évaluation des besoins.

#### **Composante 2 : Partenariats pour la mise en œuvre**

##### **Activité 2.2.1 : Soutenir le renforcement des services météorologiques nationaux en temps réel :**

Développement d'analyses en ligne de données météorologiques historiques à haute résolution, d'un

système de prévisions climatiques Next Generations (NextGen) et d'un portail d'information interactif en ligne pour la fourniture d'informations en temps réel à haute résolution. Renforcement des capacités des systèmes météorologiques nationaux pour le déploiement efficace des outils.

**Activité 2.2.3 : Renforcer les capacités des utilisateurs des secteurs public et privé pour soutenir la mise en œuvre des paquets technologiques AIC:** Renforcement des capacités des acteurs de la filière riz et des cultures et animaux associés (qui sont produits dans des environnements rizicoles, soit en tant que cultures intercalaires, soit en rotation) dans le déploiement de technologies AIC et SIC groupées et socialement inclusives (gestion améliorée de l'eau et des systèmes d'irrigation, agro-industrie à petite échelle, installations de stockage résilientes au climat et technologies de transformation).

**Activité 2.2.4 : Développer les cadres nationaux existants ou renforcer les nouveaux Cadres Nationaux des Services Climatologiques (CNSC) :** Évaluation de base pour les services climatiques ; atelier national de consultation des parties prenantes sur les services climatiques ; développement d'un plan stratégique national et d'un plan d'action, et lancement du CNSC.

**Composante 3 : Soutenir l'adoption d'innovations en matière d'agriculture intelligente face au climat par le biais de projets pilotes.**

**Activité 3.2.1 : Identifier et prioriser les paquets AIC adaptés au climat, au genre et à l'inclusion sociale :** Élaboration d'un plan d'action sur le genre et le changement climatique ; Évaluation des risques liés au climat et à la vulnérabilité ; Hiérarchisation des technologies groupées de AIC et de SIC spécifiques à un emplacement ; Renforcement des mécanismes de promotion des innovations en matière de pratiques résilientes au climat et de solutions basées sur la nature.

**Activité 3.2.2 : Sensibiliser et identifier les mécanismes de mise à l'échelle des options AIC les plus avantageuses :** Diffusion de technologies AIC et SIC groupées ; Identification et promotion de mécanismes de financement durable spécifiques au genre.

**Activité 3.2.3 : Intégrer des options intelligentes du point de vue climatique et des systèmes de conseil SIC adaptés à des chaînes de valeur spécifiques :**

Fiches d'orientation pour l'intégration des technologies AIC et SIC groupées dans les systèmes consultatifs nationaux ; Fiches d'information et publications pour partager les expériences et les leçons apprises avec les partenaires publics et privés.

## **2.0 BREF RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PRÉCÉDENTES**

Pendant la préparation du projet, le CCAFS a tenu des dialogues consultatifs virtuels avec des intervenants de toute l'Afrique et d'autres intervenants en Afrique de l'Ouest et au Mali.

Ces discussions ont porté sur la vision et les objectifs généraux du projet AICCRA ainsi que sur les activités spécifiques du projet AICCRA au Mali. Les parties prenantes engagées dans le Cluster Mali comprenaient des partenaires internationaux importants tels que l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), l'Institut International de Recherche sur le Riz (IRRI), le Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF), WorldFish ainsi que les partenaires nationaux (Institut d'Economie Rurale, Mali-Météo, et Office du

Niger), les acteurs du secteur privé (Fondation Syngenta pour l'Agriculture Durable) dans la fourniture de services et de conseils climatiques.

En outre, dans le cadre des efforts visant à favoriser de bonnes bases pour la mise en œuvre des activités du Cluster Mali, AfricaRice et d'autres partenaires ont organisé les consultations résumées dans le tableau ci-dessous.

*Table 1: Résumé des précédentes rencontres avec les parties prenantes*

<b>Partenaire de mise en œuvre</b>	<b>Nom de la Partie Prenante</b>	<b>Méthode de Consultation</b>	<b>Date de Consultation</b>	<b>Objectif de la Consultation</b>
AfricaRice	Système national de recherche agricole - Institut d'Economie Rurale (IER)	Réunion en ligne	Juillet 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Identification des sites d'intervention du projet Priorité aux technologies AIC et SIC Calibrage de l'outil d'estimation de la superficie et du rendement du riz Discussion du cadre institutionnel du projet
AfricaRice	Office du Niger	Réunion en ligne	Juin 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Priorité aux technologies AIC et SIC Cartographie des acteurs du financement
AfricaRice	Agence nationale de météorologie (Mali-Météo)	Réunion en ligne	Août 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Priorité aux technologies AIC et SIC Alignement des activités de l'IRI et de Mali-Météo Organisation de la formation par l'IRI
AfricaRice	Fondation Syngenta pour l'agriculture durable	Réunion en ligne	Juin 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Priorité aux technologies AIC et SIC Instrument de financement durable
AfricaRice	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)	Réunion en ligne	Juin 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Priorité aux technologies AIC et SIC Activités de genre et d'inclusion sociale
AfricaRice	WorldFish	Réunion en ligne	Juin 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Priorité aux technologies AIC et SIC Test et mise à l'échelle du système intégré riz-poisson.

Partenaire de mise en œuvre	Nom de la Partie Prenante	Méthode de Consultation	Date de Consultation	Objectif de la Consultation
AfricaRice	CIAT-Bioversity	Réunion en ligne	Juin 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Priorité aux technologies AIC et SIC Mécanismes de financement durable
AfricaRice	Université de Columbia, CCAFS Programme phare sur le genre et l'inclusion sociale (FP4)	Réunion en ligne	Juin 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Organisation d'une formation au Mali-Météo
AfricaRice	Centre mondial d'agroforesterie	Réunion en ligne	Juin 2020 - Novembre 2021	Opportunités de collaboration Planification des activités et du budget pour 2021 et 2022 Classement par ordre de priorité des technologies AIC et SIC Atelier de lancement de l'ICRAF
AfricaRice	Centre d'innovation verte financé par la GIZ	Réunion en ligne	04. Février.2021	Opportunités de collaboration entre AICCRA Mali et les interventions du GIC
AfricaRice	Ministère de l'Agriculture du Mali	Réunion en ligne	14 juin 2021	Alignement des interventions du projet sur les priorités du Ministère de l'Agriculture
AfricaRice	Sociétés semencières Faso Kaba	Réunion en ligne	Juin- Août 2021	Identification de variétés de riz à haute valeur marchande et intelligentes sur le plan climatique
AfricaRice	Université de l'énergie et des ressources naturelles du Ghana	Réunion en ligne	Juillet - Octobre 2021	Opportunités de collaboration pour la cartographie des vallées intérieures appropriées pour les systèmes à base de riz
AfricaRice	Centre de service scientifique d'Afrique de l'Ouest sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL) Programme sur l'agriculture et le changement climatique	Réunion en ligne	07, Juillet 2021	Possibilités de collaboration pour la co-supervision d'étudiants en doctorat

### 3.0 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui :

- (i) sont touchées ou susceptibles d'être touchées directement ou indirectement, positivement ou négativement, par le projet (également appelées "parties concernées") ; et

- (ii) peuvent avoir un intérêt dans le projet ("parties intéressées"). Il s'agit d'individus ou de groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet, ou qui peuvent bénéficier de la mise en œuvre du projet, et ceux qui ont le potentiel d'influencer les résultats du projet de quelque manière que ce soit.

Aux fins d'un engagement efficace et adapté, les parties prenantes du projet proposé peuvent être divisées en trois catégories principales : les parties affectées, les parties intéressées et les individus ou groupes défavorisés/vulnérables.

### **3.1 Parties affectées**

Les parties touchées sont les personnes, les groupes et les autres entités de la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de subir des changements liés au projet. Les parties affectées doivent être étroitement engagées pour identifier les impacts et évaluer leur importance, ainsi que pour participer à la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion. Les activités du Cluster Mali comprendront des projets pilotes de technologies AIC et SIC avec quelques agriculteurs sélectionnés. Ces activités à la ferme ne devraient pas avoir d'impacts négatifs sur l'environnement, les personnes et les groupes, car les innovations AIC et SIC proposées pour être pilotées avec les agriculteurs n'ont pas d'impacts négatifs connus. En outre, les activités du projet sont conçues de manière à ce qu'il n'y ait aucun risque d'exclure les groupes vulnérables ou défavorisés de l'accès et des bénéfices des innovations AIC et SIC. Au contraire, le projet sera attentif à l'intérêt des groupes vulnérables, et vise à renforcer leur capacité d'adaptation aux risques environnementaux, y compris la variabilité et le changement climatique. Certaines activités spécifiques sont donc prévues pour identifier les contraintes spécifiques des groupes vulnérables et les aider à s'adapter.

Tous les partenaires et collaborateurs, ainsi que les clients et utilisateurs finaux, seront affectés positivement d'une manière ou d'une autre. Les partenaires et les collaborateurs auront l'occasion d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, ce qui les rendra plus efficaces dans leurs rôles respectifs. Les capacités institutionnelles seront renforcées. Les entreprises privées auront davantage d'occasions de bénéficier soit de la vente d'équipements et d'intrants, soit de l'arrivée sur le marché de produits plus nombreux et de meilleure qualité, soit de la fourniture de services aux agriculteurs. Les utilisateurs finaux (agriculteurs) auront potentiellement une production et des revenus plus élevés et plus stables, tandis que les consommateurs auront un approvisionnement alimentaire plus fiable et de meilleure qualité. Les gouvernements bénéficieront d'une croissance agricole plus rapide et plus prévisible, d'une diminution du nombre de personnes souffrant de la faim et de la misère en raison de mauvaises récoltes, et d'une réduction des niveaux de migration et des conflits liés à l'utilisation des ressources.

Les parties prenantes qui devraient bénéficier directement du projet AICCRA Mali sont les suivantes :

- L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) ;
- L'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) ;
- Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) ;
- WorldFish ;
- Agence nationale de météorologie (Mali-Météo) ;
- Système national de recherche agricole (Institut d'Economie Rurale)/Centre régional d'excellence en riz ;

- Office du Niger ;
- Fondation Syngenta pour l'agriculture durable ;
- Coordination des associations de femmes et des ONG ;
- Centre pour l'agriculture mécanisée ;
- Coordination nationale des organisations paysannes du Mali ;
- Carrefour des agriculteurs ;
- Sociétés semencières (Faso Kaba) ;
- Centre d'innovation verte ;
- Association de jeunes ;
- Ministère de l'agriculture ;
- Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- Les institutions de microfinance.

### **3.2 Autres parties intéressées**

Les parties intéressées comprennent les parties prenantes qui peuvent ne pas subir d'impacts directs du projet mais qui peuvent bénéficier de la technologie innovante du projet, ou qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.

Cette catégorie comprendra les individus et groupes suivants :

- Institutions académiques : Université de Bamako, Université de IPR/IFRA Katiboukou ;
- Les décideurs politiques ;
- Ministères, départements et agences du gouvernement ; 30. Investisseurs dans le secteur agricole ;
- Solidarités Internationales (SOLIDARITE INTERNATIONAL) ;
- Association pour le Développement Endogène au Sahel (ADESAH) ;
- Réseau national des femmes rurales du Mali (RNFRS) ;
- Réseau national de convergence pour la promotion des activités féminines (CVNVAF) ;
- Association des Jeunes Agriculteurs (AJAC) ;
- Centres d'Agriculture Mécanisée de Sikasso, Ségou, Niono, San, Mopti, Baguineda, Sélingué ;
- Médias, société civile et autres ONG intéressées par la productivité agricole, la sécurité alimentaire et les adaptations climatiques ;
- Les groupes d'agriculteurs intéressés par les adaptations climatiques ;
- Professionnels impliqués dans des initiatives de développement international ou d'adaptation au changement climatique.

### **3.3 Individus ou groupes défavorisés/vulnérables**

Les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables sont ceux qui peuvent subir des impacts négatifs disproportionnés ou l'exclusion, qui souvent n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre et de bénéficier de ce projet au même niveau que les autres, exacerbant ainsi les inégalités sociales et économiques.

Compte tenu de la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines au Mali, l'utilisation de plateformes numériques pour diffuser des services d'information climatique désavantagera probablement les agricultrices et les petits exploitants analphabètes qui ne sont pas en mesure d'utiliser la technologie

numérique, y compris les téléphones mobiles. Les inégalités existantes entre les sexes en matière d'accès et de contrôle des ressources pourraient également empêcher les femmes, les jeunes et les personnes handicapées d'être consultés et d'accéder aux informations sur l'AIC. Les normes de genre, la structure traditionnelle du pouvoir et la division du travail dans les foyers traditionnels pourraient également empêcher les agricultrices et les jeunes de participer de manière significative aux consultations des parties prenantes au niveau communautaire. Les femmes et les jeunes sont moins à même que les hommes de participer aux décisions qui affectent leur vie et leurs moyens de subsistance car ils sont élevés dans le respect et la soumission au leadership des hommes.

Au Mali, les femmes ont traditionnellement un accès indirect à la terre dans la plupart des régions. Elles peuvent, pour leurs activités agricoles, avoir accès à l'exploitation de petites surfaces de terre par l'intermédiaire d'un tiers, généralement un homme (mari ou parent).

Elles peuvent produire sur une parcelle mais ont rarement le pouvoir de contrôler la ressource foncière. Pourtant, les femmes jouent un rôle central parmi les acteurs du monde rural. Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR 2007), elles constituent environ 78% de la main-d'œuvre agricole rurale et contribuent à environ 70% de la production alimentaire du Mali (INSTAT, 2015). Les femmes font face à un statut précaire en vertu du droit coutumier et sont les premières à être affectées par l'insécurité foncière.

De plus, elles occupent souvent des terres marginales et peu rentables qu'elles ne peuvent pas mettre suffisamment en valeur par manque de moyens. Ces pratiques traditionnelles peuvent également exclure les femmes de la participation au projet dans de nombreuses régions.

Par conséquent, les groupes défavorisés/vulnérables sur le cluster AICCRA du Mali comprendront :

- Les agricultrices, en particulier les ménages dirigés par des femmes ou les mères
- célibataires avec des enfants mineurs ;
- Les petits exploitants agricoles analphabètes ;
- Les jeunes agriculteurs ;
- Agriculteurs souffrant de handicaps physiques ;
- Les personnes gravement malades ou âgées, surtout lorsqu'elles vivent seules ;
- Les ménages disposant de très faibles ressources ;
- Les femmes ayant peu de revenus.

Pour répondre à ces contraintes spécifiques rencontrées par les groupes défavorisés et vulnérables, la structure du projet AICCRA comprend des domaines thématiques sur le genre et l'inclusion sociale qui se concentrent sur la collaboration avec tous les partenaires de mise en œuvre pour développer une AIC sensible au genre, et sur la SIC et la promotion de l'entrée et de la progression des femmes dans l'agriculture. Le projet AICCRA Mali vise à fournir des services climatiques ruraux sensibles au genre en utilisant des canaux de communication et en travaillant avec des organisations communautaires locales qui répondent aux besoins des femmes agriculteurs, des petits exploitants, des personnes handicapées et des jeunes.

AICCRA Mali travaillera en étroite collaboration avec certains groupes et associations tels que les Groupes de femmes agriculteurs, les associations de jeunes agriculteurs et les autres, pour renforcer les consultations et

la diffusion d'informations sur la AIC et les SIC aux groupes défavorisés identifiés. La description des méthodes spécifiques d'engagement avec les groupes défavorisés est fournie dans la section 4.4.

AICCRA Mali collaborera avec une organisation axée sur la promotion des groupes vulnérables, pour convertir les informations sur la AIC et les SIC en langues locales écrites et en documentaires vidéo. Les documentaires vidéo en particulier seront utilisés pour mettre en évidence les innovations AIC et SIC dans les langues locales lors des événements de partage des connaissances et d'apprentissage. Le Mali a également des activités qui se concentrent sur le travail avec les stations de radio communautaires locales pour diffuser des informations climato-intelligentes sur les chaînes de valeur sélectionnées et d'autres informations liées au projet. AICCRA Mali travaillera ou soutiendra les partenaires pour travailler avec plusieurs stations de radio locales pour offrir des informations météorologiques gratuites aux heures de pointe de la journée dans diverses langues locales à tous les citoyens, y compris les groupes défavorisés identifiés. Pendant ces sessions, un segment téléphonique sera ouvert pour que les agriculteurs puissent partager leurs commentaires sur les mises à jour météorologiques régulières, les pratiques de gestion intelligente du climat offertes dans les langues locales.

L'organisation des réunions sera également sensible à la culture locale. Les réunions ne seront pas organisées les jours de marché et d'enterrement, car la plupart des femmes ne seront pas disponibles pour y participer ces jours-là. Des sessions de consultation séparées seront organisées avec les femmes, les jeunes et les personnes handicapées afin de créer une atmosphère propice à des conversations franches avec ces groupes vulnérables. Des images et illustrations pertinentes sur le changement climatique et d'autres activités du projet seront utilisées pour faciliter la compréhension des agriculteurs analphabètes.

L'approche des champs-écoles a également été intégrée dans la conception des activités du projet AICCRA au Mali. L'approche des champs-écoles est la pratique établie au Mali pour transmettre les compétences et les connaissances agricoles aux agriculteurs ruraux qui sont pour la plupart analphabètes. A cet égard, AfricaRice collabore avec une série d'organisations d'agriculteurs qui travaillent directement avec les agriculteurs ruraux, y compris les femmes, les jeunes et les agriculteurs handicapés, pour mettre en place des champs de démonstration. Ces champs devraient permettre aux groupes défavorisés identifiés d'accéder aux avantages et aux informations du projet dans leur langue locale, et par le biais de pratiques d'engagement et de lieux adaptés à leur contexte. Des méthodes détaillées d'engagement avec les groupes vulnérables sont fournies dans la section 4.2.

Les groupes vulnérables potentiels qui pourraient être affectés par les activités du projet ne sont pas connus à ce stade. Ils seront confirmés par un examen préalable et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant.

### **3.4 Résumé des besoins des Parties Prenantes au niveau du cluster**

L'évaluation des besoins des parties prenantes était basée sur la conception institutionnelle et la chaîne des parties prenantes pour la mise en œuvre du projet AICCRA au Mali. Nous avons ainsi distingué les besoins de : 1) les partenaires directs, c'est-à-dire les institutions de recherche du CGIAR qui recevront des fonds directement de l'agence d'exécution du projet (CIAT) ; 2) les partenaires indirects, c'est-à-dire les institutions qui recevront des fonds par le biais de sous-contrats d'AfricaRice ; 3) les partenaires collaborateurs, c'est-à-dire les institutions qui reçoivent un soutien technique, des opportunités de formation et des invitations à des ateliers mais qui ne sont pas directement financées par AICCRA ; 4) les clients, c'est-à-dire les institutions

qui seront responsables de la mise à disposition des solutions et technologies AICCRA à 5) les utilisateurs finaux, c'est-à-dire les agriculteurs et les groupes vulnérables. Le tableau ci-dessous fournit le résumé des besoins d'engagement pour les catégories suivantes de parties prenantes opérationnelles.

*Table 2: Besoins des Parties Prenantes*

<b>Groupe de parties prenantes</b>	<b>Caractéristiques principales</b>	<b>Financement</b>	<b>Besoins linguistiques</b>	<b>Moyens de notification préférés</b>	<b>Besoins spécifiques</b>
Partenaires de mise en œuvre directe, dont AfricaRice, Alliance Bioversity-CIAT, IFPRI, WorldFish, IRRI, ICRAF, CCAFS FP4 University of Columbia, Syngenta Fondation pour une agriculture durable.	Institutions de recherche du CGIAR qui recevront des fonds directement de l'agence d'exécution du projet (CIAT)	Oui	Anglais	Courriels, réunions, appels téléphoniques	Soutien financier pour permettre l'engagement avec les parties prenantes
Partenaires indirects dont Mali-Météo, IER, Office du Niger	Institutions qui recevront des fonds par le biais de sous-contrats de l'ILRI.	Oui	Anglais, français	Courriel, ateliers	Soutien financier pour permettre les consultations avec les parties prenantes
Clients/parties intéressées Décideurs politiques, services techniques, administratifs et locaux, organisations familiales, agriculteurs commerciaux, investisseurs agricoles, institutions financières, organisations de femmes et de groupes vulnérables, stations de radio, négociants de produits agricoles, y compris les femmes.	Les institutions qui seront responsables de la mise à disposition des solutions et technologies dans le cadre du projet AICCRA.	Non	Anglais, français, langue locale	Courriels, ateliers, rapports	Sensibilisation sur le projet AICCRA et ses produits dérivés, y compris les innovations en matière de AIC.
Collaborateurs (entités privées)	Partenaires au niveau national avec lesquels AICCRA Mali collaborera pour mettre en œuvre les activités du projet.	Certains	Anglais, français	Courriel, ateliers	
Agriculteurs (M&F)	Petits exploitants	Non	Langue	Intermédiaires (agents de	Prendre en charge les

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Financement	Besoins linguistiques	Moyens de notification préférés	Besoins spécifiques
	ruraux qui pratiquent l'agriculture pour nourrir leur famille et vendent les produits agricoles excédentaires, y compris les hommes et les femmes		locale	vulgarisation ou représentants d'organisations paysannes), radios, systèmes de communication numériques. Appels téléphoniques Visites en personne	frais de transport pour assister aux réunions, si nécessaire,  Organiser la réunion dans la langue locale  Adapter le calendrier des réunions aux événements culturels locaux
groupes Vulnérables	Femmes, jeunes et personnes handicapées, petits exploitants agricoles.	Oui	Langue locale	Appels téléphoniques Annonce à la radio communautaire Visites en personne	Utilisation d'animatrices, Prendre en charge les frais de transport pour assister aux réunions, si nécessaire, Organiser des réunions dans les langues locales Adapter le calendrier des réunions aux événements culturels locaux.

#### 4.0 PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

##### 4.1 Stratégie proposée pour la divulgation d'informations et les consultations

Le processus d'engagement des parties prenantes, pendant la phase de préparation du projet, a été principalement fait à travers des réunions virtuelles et quelques consultations en personne avec le gouvernement et d'autres collaborateurs dans le pays. AICCRA Mali utilisera cette même stratégie pour la plupart des consultations avec les partenaires de mise en œuvre et les collaborateurs. Les centres CGIAR

(CIAT, AfricaRice, IRRI, WorldFish, IPFRI), les partenaires nationaux (y compris Mali-Météo, IER, Office du Niger), et d'autres instituts avancés partenaires (CCAFS FP4 University of Columbia et Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture) utilisent une grande variété de médias pour partager les résultats. Il s'agit notamment d'articles de revues à comité de lecture, de livres, de rapports techniques, de notes techniques et politiques, de sites web, de tableaux de bord, d'applications mobiles, de bulletins d'information électroniques, d'ateliers, de manuels de formation et de messages vocaux SMS. L'équipe centrale du projet AICCRA dispose d'un site web dédié sur lequel tous les supports de communication seront publiés. Le coordinateur du cluster AICCRA-Mali et le spécialiste en sauvegarde E&S s'assureront que tout matériel pertinent est posté sur le site web.

Essentiellement, le tableau donne un aperçu de la stratégie de divulgation des documents clés du projet et des produits livrables.

A l'avenir, il sera important de s'assurer que les différentes activités de consultation et de divulgation de l'information sont inclusives et culturellement sensibles, garantissant ainsi que les groupes défavorisés et marginalisés identifiés à la section 3.3 auront la chance de participer et de bénéficier du projet. AICCRA Mali aura différentes stratégies pour atteindre les groupes défavorisés/vulnérables, qui comprendront l'utilisation de la langue locale, des groupes de discussion adaptés, l'utilisation de radios communautaires, et des visites en personne. La sous-section 4.2 fournit plus de détails sur ces stratégies.

*Table 3: Méthodes d'engagement et de consultation des parties prenantes*

Technique d'Engagement	Façons dont la technique sera utilisée
Correspondance (téléphone, courriels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inviter les parties prenantes à des réunions et assurer le suivi</li> <li>• Distribuer l'information aux partenaires de mise en œuvre, aux responsables gouvernementaux, aux institutions académiques et de recherche nationales.</li> </ul>
Réunions en tête-à-tête	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher des points de vue et des opinions</li> <li>• Permettre aux parties prenantes de discuter de manière confidentielle et personnalisée des résultats du projet, en particulier avec le gouvernement et d'autres institutions nationales.</li> <li>• Enregistrer les discussions de la réunion</li> </ul>
Réunions virtuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer la possibilité de réunions publiques à la lumière des restrictions liées à COVID-19 sur les réunions publiques.</li> <li>• Présenter les informations sur le projet à un groupe plus large de parties prenantes</li> <li>• Établir des relations avec les parties prenantes</li> <li>• Permettre aux parties prenantes de partager leurs points de vue et de fournir un retour d'information</li> <li>• Enregistrer les discussions, les commentaires et les questions.</li> </ul>
Rapports périodiques, blogs, bulletins d'information, dépliants, fiches techniques...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter des informations sur le projet et des mises à jour de l'avancement, y compris les résultats</li> <li>• Tenir les parties prenantes informées des innovations, modèles et technologies de l'agriculture intelligente face au climat</li> </ul>
Site web du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les informations sur le projet et les mises à jour des progrès</li> <li>• Divulguer le PMV, le mécanisme de réparation des griefs et d'autres documents pertinents du projet</li> <li>• Solliciter des réactions, des demandes d'information et des plaintes</li> </ul>

Technique d'Engagement	Façons dont la technique sera utilisée
Journaux nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Journal du Mali", "Les Echos", "Le Républicain", "L'Essor" et "Nouvel horizon" seront utilisés pour divulguer les principaux résultats et documents du projet, y compris le PEPP, le mécanisme de règlement des griefs (MG) et le plan de gestion environnementale et sociale (PGES).</li> </ul>
Discussion en groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivez cette approche pour créer un espace sûr et organiser des engagements de groupe avec les agricultrices, les jeunes et les personnes handicapées.</li> </ul>
Radio communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisez-la pour organiser des discussions en langue locale sur les innovations de l'ASC et susciter des réactions et des questions en langue locale.</li> <li>• Utiliser pour divulguer les documents clés du projet et fournir des mises à jour quotidiennes sur les conditions climatiques aux agriculteurs.</li> <li>• Les stations de radio clés prises en compte comprennent "l'Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM)", et "l'Alliance des Radios Communautaires du Mali (ARCOM)"</li> </ul>

#### 4.2 Stratégie proposée pour intégrer les points de vue des groupes vulnérables

Le principe d'inclusion guidera les engagements des parties prenantes dans le Cluster Mali, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables identifiés à la sous-section 3.3. AfricaRice et les autres partenaires de mise en œuvre du projet AICCRA au Mali ont considéré les mesures suivantes pour assurer une représentation égale des groupes vulnérables dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

- **Consultations dans la langue locale** : La plupart des petits exploitants agricoles dans les localités ciblées pour les démonstrations pilotes AIC et SIC ne parlent ni français ni anglais, par conséquent, le projet tiendra toutes les réunions avec les groupes vulnérables identifiés en utilisant les langues locales parlées dans leurs communautés. Si nécessaire, un animateur expérimenté ayant une connaissance approfondie de la langue et du contexte local sera engagé pour faciliter le processus de consultation. L'équipe du projet expliquera les documents d'information imprimés dans la langue locale aux personnes qui ne savent pas lire ou qui ont des difficultés à lire et à comprendre le français.
- **Maintenir la sensibilité à la culture locale pendant les consultations** : Les réunions ne seront pas organisées les jours de marché et de funérailles car la plupart des femmes ne seront pas disponibles pour assister aux réunions ces jours-là. Des sessions de consultation séparées seront organisées avec les femmes, les jeunes et les personnes handicapées afin de créer une atmosphère propice à des conversations franches avec ces groupes vulnérables. En outre, l'équipe s'assurera que les groupes vulnérables sont informés des consultations au moins une semaine avant la date prévue.
- **Identifier et se connecter avec les agences locales travaillant avec les groupes vulnérables** : AICCRA Mali a identifié certains groupes et associations comme le Groupement des femmes agricultrices (Solidarités Internationales (SOLIDARITE INTERNATIONAL), l'Association pour le Développement Endogène au Sahel (ADESAH), le Réseau National des Femmes Rurales du Mali (RNFRS), le Réseau de Convergence Nationale pour la Promotion des Activités Féminines (CVNVAF), l'Association des Jeunes Agriculteurs (AJAC) et les autres, avec lesquels le cluster travaillera pour atteindre et organiser des consultations avec les femmes agricultrices, les jeunes, les personnes handicapées et les veuves d'agriculteurs. Le cluster travaillera avec une agence pour convertir les informations sur l'AIC en langues locales écrites et en documentaires vidéo.
- **Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les radios communautaires** : Les stations de radio communautaires dans les langues locales sont très utilisées par les agriculteurs au Mali et sont très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux groupes vulnérables

et leur permettre de fournir leurs commentaires et suggestions. AICCRA Mali collaborera avec ARCOM pour travailler avec les stations de radio locales pour offrir gratuitement des informations météorologiques aux heures de pointe de la journée dans diverses langues locales à tous les citoyens, y compris les groupes défavorisés identifiés. Au cours de ces sessions, un segment téléphonique sera ouvert pour que les agriculteurs puissent partager leurs commentaires sur les mises à jour météorologiques régulières, et les pratiques agricoles intelligentes en matière de climat offertes dans la langue locale.

- **Groupes focalisés sur les femmes** : AICCRA Mali facilitera la formation de groupes de discussion pour les femmes pendant la consultation et la divulgation d'informations (animée par une femme). Cela permettra de s'assurer que les agricultrices ont la possibilité et un espace sûr pour participer au projet et en bénéficier. Si nécessaire, l'équipe du projet engagera une femme comme facilitatrice et gardera un registre des questions discutées et s'assurera que les préoccupations réelles sont abordées.
- **Discussions de groupe avec les jeunes et les personnes handicapées** : AICCRA Mali donnera la priorité aux consultations personnalisées avec les groupes de jeunes et les personnes handicapées pour s'assurer que leurs préoccupations sont prises en compte dans la conception et la sélection des fermes qui bénéficieront des démonstrations AIC.
- **Visites d'invitation à des réunions en personne avec des paysans, y compris des femmes, des jeunes et des personnes handicapées** : Étant donné les défis particuliers d'atteindre ce groupe par des lettres formelles et parfois par des appels téléphoniques. AICCRA Mali va envisager d'utiliser un facilitateur communautaire pour envoyer des invitations en personne à ces groupes.
- **Partage des connaissances et événements d'apprentissage** : De tels événements seront organisés pour mettre en évidence les innovations AIC dans les langues locales. Pendant ces événements, des images et des illustrations pertinentes sur le changement climatique et d'autres activités du projet seront utilisées pour faciliter la compréhension des agriculteurs analphabètes.

Le responsable de la sauvegarde du cluster AICCRA Mali suivra de près le processus de consultation afin d'assurer l'accès et la sensibilisation des groupes vulnérables à l'égalité d'accès au processus de consultation et de garantir que leur voix soit prise en compte afin de trouver et de mettre en œuvre des solutions à certaines situations ou questions spécifiques.

#### **4.3 Stratégie proposée pour la divulgation de l'information**

Tous les produits de connaissance et les innovations AIC produits par le Cluster Mali seront dans le domaine public. Le tableau ci-dessous présente le plan de divulgation de l'information dans le cadre du projet AICCRA Mali.

Table 4: Plan de divulgation de l'information

Étape du projet	Liste des informations à divulguer	Méthodes proposées	Calendrier : Lieux/ dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
<b>Préparation du projet</b>	PEPP du projet, y compris le Mécanisme de règlement des griefs (et le traitement des plaintes EAS/HS)	AICCRA  Courriels, réunions virtuelles, réunions en face à face et site Web d'AfricaRice.  Réunions communautaires en face à face, discussions de groupe et annonces à la radio.	Novembre / Décembre 2021	Partenaires de mise en œuvre, collaborateurs, clients  Les agriculteurs des zones rurales comprennent des femmes, des jeunes et des personnes handicapées	Les courriels, les réunions virtuelles et en face à face toucheront 100% des partenaires de mise en œuvre, des collaborateurs et des clients clés. Le site web touchera d'autres parties prenantes indirectes - ONG, OSC et institutions de recherche. Les réunions communautaires en face à face, les discussions de groupe et les annonces à la radio devraient toucher 100 agriculteurs.	Partenaires de mise en œuvre - AfricaRice
<b>Mise en œuvre du projet</b>	Rapports semestriels et annuels	Copies électroniques des rapports par e-mail  Réunions communautaires en face à face, groupes de discussion	Une fois tous les 6 mois	Partenaires de mise en œuvre  Agriculteurs, y compris les groupes vulnérables	100% d'atteinte par le biais d'emails aux collaborateurs et partenaires indirects  Les réunions communautaires en face à face, les discussions de groupe	AfricaRice, partenaires nationaux.

Clôture du projet					toucheront 100% des agriculteurs.	
	Notes de synthèse, documents de travail, articles de journaux	Réunions virtuelles, réunions individuelles, copies électroniques publiées sur le site web, dans les courriers électroniques et dans les bulletins d'information.	Tout au long de la mise en œuvre	Collaborateurs, clients et autres ONG	100% par le biais de réunions individuelles et d'e-mails aux collaborateurs et aux clients	Partenaires de mise en œuvre - AfricaRice, ILRI
	Innovations AIC et services d'information	Copies électroniques des rapports par le biais d'e-mails, d'événements de diffusion de l'information.  Réunions communautaires en face à face, groupes de discussion	Tout au long de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre, collaborateurs, clients  Agriculteurs, y compris les groupes vulnérables	100% d'atteinte par le biais d'emails et de réunions en face à face avec les collaborateurs et les partenaires indirects  Réunions communautaires en face à face, Les événements d'apprentissage et de partage, les discussions de groupe toucheront 100% des agriculteurs.	Partenaires de mise en œuvre - AfricaRice, ILRI
	Réalisations du projet, leçons apprises, recommandations	Sites web, courriels, réunions virtuelles ou en personne	Juillet/août 2023	Collaborateurs, clients, et autres ONG  Agriculteurs, y compris les	100% par le biais de réunions et d'e-mails aux collaborateurs et aux clients.	Partenaires de mise en œuvre - AfricaRice, ILRI

		Réunions communautaires en face à face, groupes de discussion		groupes vulnérables	Les réunions communautaires en face à face, les discussions de groupe toucheront 100% des agriculteurs.	
--	--	---	--	---------------------	---	--

#### 4.4 Stratégie proposée pour les consultations

La conception des activités du cluster AICCRA Mali implique un nombre considérable de consultations planifiées pour faciliter la mise en œuvre du projet. Le tableau ci-dessous fournit un résumé de toutes les consultations prévues avec les parties prenantes. Pendant les consultations en face à face, une approche de précaution sera adoptée pour atténuer le risque de COVID-19. Un protocole détaillé conforme aux exigences nationales est fourni à l'annexe I. D'autres consultations de parties prenantes avec des détails incomplets sont également fournies à l'annexe VII.

*Table 5: Plan de consultation des parties prenantes*

Partenaire de mise en œuvre	Nom de la partie prenante	Méthode de consultation	Date de la consultation	Objectif de la consultation
AfricaRice	Système national de recherche agricole - Institut d'Economie Rurale (IER)	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Hiérarchisation des meilleurs paquets de AIC, intégration de SIC et d'agro-conseils numériques sur mesure dans les systèmes nationaux de vulgarisation numérique, diffusion des meilleurs paquets de AIC pour relever les défis de la production rizicole dans la région ouest-africaine.
AfricaRice	Office du Niger	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Sensibilisation et mise à l'échelle des meilleurs paquets AIC et SIC dans l'Office du Niger
AfricaRice	Agence Nationale de Météorologie (Mali-Météo)	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Déploiement de services d'information climatique, surveillance météorologique en temps réel, prévisions météorologiques NextGen, analyses en ligne de données historiques à haute résolution.
AfricaRice	Fondation Syngenta pour l'agriculture durable	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Pilotage de modèles commerciaux pour une mise à l'échelle durable des meilleurs paquets AIC et SIC

Partenaire de mise en œuvre	Nom de la partie prenante	Méthode de consultation	Date de la consultation	Objectif de la consultation
AfricaRice	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Évaluation de l'intelligence du genre et de l'inclusion sociale des paquets AIC et SIC. Options politiques pour soutenir la mise à l'échelle des paquets AIC et SIC inclusifs.
AfricaRice	WorldFish	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Renforcement des capacités de sensibilisation des facteurs favorables et des options politiques pour la mise à l'échelle des systèmes riz-poisson
AfricaRice	CIAT-Bioversity	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Renforcement des capacités des partenaires nationaux en matière de priorisation de l'AIC, de planification des investissements et de financement durable
AfricaRice	CCAFS FP4 Université de Columbia	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Renforcement de la capacité de Mali-Météo à générer des séries chronologiques de données climatiques spécifiques à un lieu, un système de prévisions climatiques de nouvelle génération (NextGen) et des informations climatiques interactives en ligne.
AfricaRice	Centre mondial de l'agroforesterie	Réunion en ligne	Décembre 2021 - Décembre 2023 Régulière (selon les besoins)	Renforcement des capacités, validation, options politiques pour la mise à l'échelle des systèmes agroforestiers
AfricaRice	Centre d'innovation verte financé par la GIZ	Réunion en ligne	Février, mai, août, novembre 2022 Régulier (selon les besoins)	Mises à jour et feedback sur les réalisations du projet. Alignement des activités sur celles du CPG
AfricaRice	Ministère de l'agriculture du Mali	Réunion en ligne	Février, mai, août, novembre 2022 Régulier (selon les besoins)	Mises à jour et feedback sur les réalisations du projet. Alignement des activités sur les priorités nationales
AfricaRice	Sociétés semencières Faso Kaba	Réunion en ligne	Janvier - décembre 2022 Régulier (selon les besoins)	Validation et mise à l'échelle des variétés de riz intelligentes sur le plan climatique
AfricaRice	L'Université de l'énergie et des	Réunion en ligne	Janvier - Décembre 2022	Développement d'un outil de cartographie de l'adéquation

Partenaire de mise en œuvre	Nom de la partie prenante	Méthode de consultation	Date de la consultation	Objectif de la consultation
	ressources naturelles du Ghana		Régulière (selon les besoins)	des bas-fonds pour les systèmes à base de riz au Mali
AfricaRice	Programme WASCAL sur l'agriculture et le changement climatique	Réunion en ligne	Janvier 2022 - Décembre 2023 Régulier (selon les besoins)	Co-supervision d'étudiants de doctorat

#### 4.5 Délais

L'engagement des parties prenantes pour le cluster du Mali a été un processus continu depuis la conception du projet et la phase préparatoire jusqu'à présent. Comme indiqué dans les tableaux 4 et 5, AfricaRice et les autres partenaires de mise en œuvre continueront à impliquer toutes les parties prenantes pertinentes tout au long du processus de mise en œuvre du projet jusqu'à sa clôture.

#### 4.6 Examen des commentaires

AfricaRice et les autres partenaires de mise en œuvre reconnaissent que les commentaires des parties prenantes sont des contributions importantes nécessaires à la mise en œuvre réussie de l'ensemble du projet. Pendant les engagements, tous les commentaires écrits et oraux des parties prenantes seront recueillis, examinés et utilisés pour améliorer le contenu des documents, la conception des manuels clés du projet et les modèles climato intelligents. Un résumé de la façon dont les commentaires sont pris en compte sera partagé avec les parties prenantes lors de la présentation des produits finaux.

#### 4.7 Phase future du projet

Le PEPP sera périodiquement révisé et mis à jour, si nécessaire, au cours de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que les informations présentées ici sont cohérentes et à jour, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet. Tout changement majeur dans les activités liées au projet et dans son calendrier sera dûment reflété dans le PEPP et communiqué aux parties prenantes.

Les parties prenantes du projet et les personnes susceptibles d'être affectées par les sites identifiés et sélectionnés pour le pilotage des technologies AIC seront informées des résultats de la sélection, des principaux risques identifiés et des mesures d'atténuation envisagées pour répondre aux risques identifiés.

Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le projet au cours d'une année de projet seront transmises aux parties prenantes lors des sessions semestrielles de mise à jour des progrès avec les parties prenantes. Les informations qui seront partagées comprennent le type d'opportunités d'engagement offertes aux parties prenantes du projet, la nature de la participation en termes de genre et d'implication des groupes défavorisés, la mesure dans laquelle les points de vue des parties prenantes ont été pris en compte, et les mises à jour sur les griefs du projet..

## 5.0 RESSOURCES ET RESPONSABILITES

### 5.1 Ressources

Les coûts liés à la mise en œuvre de ce plan comprennent les dépenses pour les réunions en personne, le transport, la logistique, ainsi que les coûts de personnel liés à la communication et à la gestion des griefs. Le

budget pour le PEPP est inclus dans le budget de mise en œuvre du projet. AICCRA, par le biais des partenaires de mise en œuvre, allouera des fonds pour les activités d'engagement des parties prenantes.

Le tableau ci-dessous donne le budget approximatif pour les activités du PEPP.

Table 6: Budget prévisionnel

Plan d'engagement des parties prenantes - Budget estimatif	
Activités	Coût total (USD)
Sensibilisation	3000
Conception de dépliants	1000
Traduction de supports de communication dans les langues locales pour les agriculteurs	8400
Divulgation du PEPP	500
Coût d'intégration des canaux du MRG, y compris le coût des matériaux d'impression	2000
Contingence (10%)	1490
<b>Total</b>	<b>16390</b>

## 5.2 Fonctions et responsabilités de gestion

Le résumé des institutions clés concernées par la mise en œuvre de ce PEPP et les responsabilités sont les suivants:

Table 7: Tableau des responsabilités

Institution /Personne responsable	RESPONSABILITE
<i>Comité de pilotage de la mise en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité de surveillance de l'ensemble de la mise en œuvre du projet</li> </ul>
<i>Unité de gestion du projet AICCRA</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui technique pour la préparation et la mise en œuvre de ce PEPP et la résolution des griefs</li> </ul>
<i>AfricaRice</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination générale des activités du Cluster Mali et de la mise en œuvre de ce PEPP.</li> <li>Assurer la mise en œuvre effective du MRG</li> <li>Documenter la performance de la mise en œuvre du PEPP</li> </ul>
<i>Partenaires de mise en œuvre (AfricaRice, ILRI, Mali météo, etc.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier et coordonner les activités d'engagement des parties prenantes</li> <li>Assigner du personnel pour garder des enregistrements écrits sur les activités d'engagement des parties prenantes et sur les doléances.</li> </ul>

- Assurer l'implication des autres partenaires de mise en œuvre dans le suivi des activités du PEPP.

### 5.3 Nom et coordonnées de la personne responsable

Pour tout commentaire, question ou feedback sur le processus d'implication des parties prenantes, les personnes suivantes peuvent être contactées. (1) Elliott Dossou-Yovo; Email: [e.dossou-yovo@cgiar.org](mailto:e.dossou-yovo@cgiar.org)  
(2) Blaise Tchétan, E-mail: [b.tchetan@cgiar.org](mailto:b.tchetan@cgiar.org)

## 6.0 MECANISME DE REGLEMENT DES GRIEFS

AfricaRice établira et maintiendra un mécanisme de règlement des griefs (MRG) fonctionnel pour guider la réception et la médiation des plaintes et des questions des personnes affectées par le projet et des parties prenantes, y compris les cas liés à l'exploitation et aux abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS).

### 6.1 Objectifs

Le MRG est destiné à :

- Fournir aux parties prenantes des moyens de rechercher des informations et de poser des questions sur le projet AICCRA ;
- fournir aux personnes affectées par le projet des moyens de faire part de leurs préoccupations, de leurs plaintes et de résoudre les différends découlant des activités du projet ;
- S'assurer que des actions de réparation appropriées et mutuellement acceptables sont identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ;
- Fournir aux groupes vulnérables et aux victimes d'EAS/HS un accès égal à la procédure de réparation des griefs et au soutien ;
- Éviter les conflits entre le projet et la communauté et améliorer le soutien de la communauté aux activités du projet.

Bien que les parties affectées par le projet aient le droit de demander réparation au tribunal, le projet reconnaît que les affaires judiciaires sont connues pour être lourdes et longues. Par conséquent, le projet, par le biais de ce guide, a l'intention de proposer une procédure alternative, simple mais fonctionnelle, permettant aux personnes lésées par le projet de chercher à l'amiable une solution à leurs plaintes. Néanmoins, les personnes lésées resteront libres d'accéder au système judiciaire sans aucune entrave ou rétribution de la part du projet, comme le prévoit la législation malienne.

### 6.2 Principes du MRG

L'opérationnalisation de ce MRG sera guidée par les principes suivants ;

- Un mécanisme de règlement des griefs (MRG) accessible, inclusif, transparent, équitable et gratuit, largement divulgué, qui facilite la résolution des préoccupations et des griefs de manière sûre, confidentielle et rapide ;

- Un mécanisme de règlement des griefs qui permet aux parties prenantes de déposer des plaintes par divers moyens (face à face, courrier, courriel, téléphone, texte, site Web et en personne) et, si nécessaire, de manière anonyme ;
- Un mécanisme de règlement des griefs qui prévoit des procédures claires, impartiales et objectives pour le traitement et la réponse aux plaintes, y compris des délais pour l'accusé de réception, les décisions et les appels ;
- Un processus de règlement des griefs exempt de représailles, d'abus ou de discrimination ;
- Un mécanisme de grief qui offre une avenue pour déposer des cas d'EAS/HS d'une manière sûre, confidentielle et non stigmatisante et avec une voie de référence pour de tels cas.

### **6.3 Types de demandes d'information et de griefs prévus**

En s'inspirant de projets antérieurs, les griefs prévus dans le cadre de ce projet pourraient être classés dans les catégories suivantes.

- Demande d'information sur la façon de ;
  - accéder à la subvention du projet ;
  - accéder aux informations et aux innovations sur le climat ;
  - collaborer avec les agences de mise en œuvre, et ;
  - participer aux activités et réunions du projet.
- Risques et impacts liés à la santé et à la sécurité de la communauté ;
- Sélection des agriculteurs pour la participation aux activités du projet ;
- Exclusion des groupes vulnérables ;
- Emplacement des fermes de démonstration du projet ;
- Exploitation et abus sexuels/ harcèlement sexuel (EAS/HS).

### **6.4 Gestion interne du MRG**

La gestion globale du MRM sera assurée par le point focal de sauvegarde d'AfricaRice et le chef de groupe pays avec l'appui des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale (E&S) du projet AICCRA. Le responsable de la sauvegarde E&S du cluster sera spécifiquement responsable de :

- De la divulgation du MRM aux parties prenantes du projet ;
- La sensibilisation des partenaires de mise en œuvre et du personnel sur le MRG ;
- La tenue d'un registre de toutes les plaintes reçues, la mise à jour et la clôture des plaintes ;
- Prévoir et faciliter les activités du CRG ;
- Vérifier si tous les griefs ont été traités et si des mesures de suivi ont été prises ;
- Escalader les cas vers l'UGP AICCRA ;
- Référer les survivants des cas d'EAS/HS aux prestataires de services de violence basée sur le genre (VBG) ;
- Suivi et production d'un rapport semestriel sur les performances du MRG.

## 6.5 Points de dépôt des griefs et des demandes d'information

Les plaintes et les demandes d'information peuvent être déposées via de multiples canaux de communication. Les points de dépôt conformes suivants seront fournis au niveau du projet global, dans le pays et, le cas échéant, au niveau de la communauté hôte du projet.

### ***Au Niveau du projet AICCRA***

- Via un formulaire de soumission en ligne (Annexe II) accessible via le site web du projet AICCRA, lorsqu'il sera entièrement développé ;
- Via un email au projet AICCRA (aiccra@cgiar.org), ou au spécialiste en sauvegarde E&S du projet AICCRA (Serigne Omar SENE, S.Sene@cgiar.org)
- Via le numéro de téléphone suivant (Serigne Omar SENE, spécialiste en sauvegarde E&S du projet AICCRA +221774410498).

### ***Au niveau national***

- **Appels téléphoniques** à (Elliott Dossou-Yovo, +225 0586913715) ;
- **Emails** au coordonnateur (Elliott Dossou-Yovo : e.dossou-yovo@cgiar.org ) ;
- **Lettres et visite** au bureau d'AfricaRice pour enregistrer la plainte à [AfricaRice@cgiar.org](mailto:AfricaRice@cgiar.org).

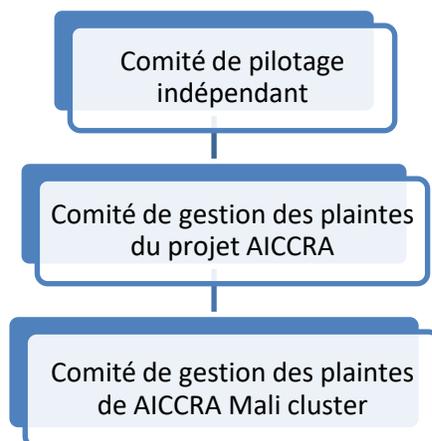
### ***Au niveau communautaire***

Pour les activités du projet qui se dérouleront au niveau communautaire, deux membres de la communauté/agriculteurs (un homme et une femme) impliqués dans les activités du projet seront désignés comme personnes focales pour recevoir les plaintes. Une fois désignées, les coordonnées de ces personnes seront divulguées et mises à la disposition des membres de la communauté. La personne focale de la communauté sera formée sur la manière de recevoir et de déposer rapidement des plaintes auprès du responsable de la sauvegarde E&S du cluster. Les membres de la communauté seront également autorisés à déposer des plaintes directement lors des réunions du projet et des sessions de consultation avec les membres de la communauté.

## 6.6 Structure de règlement des griefs

Les plaintes reçues sur les activités du cluster AICCRA Mali seront gérées par les structures existantes de mise en œuvre du projet. Ce faisant, les trois niveaux de redressement des griefs, de bas en haut, seront suivis. Cela impliquera le comité de doléances du pays, le comité de doléances de la gestion du projet et le comité de pilotage indépendant.

Figure 1 : Structure de recours en matière de griefs



### 6.7 Comité de gestion des plaintes de AICCRA Mali cluster

Le comité de gestion des plaintes du projet AICCRA au Mali sera composé de quatre membres : le coordonnateur du cluster AICCRA au Mali, le responsable de la sauvegarde E&S, l'expert en genre et inclusion sociale, un représentant des partenaires de mise en œuvre du projet. Dans certains cas, le comité peut également choisir d'inclure un ou plusieurs membres du personnel du projet ou des tiers réputés et indépendants dans les délibérations du comité. Le CRG au niveau national est censé traiter toutes les doléances relatives aux activités du projet AICCRA au Mali.

Le CRG, à travers le responsable de la sauvegarde E&S du cluster, notifiera les spécialistes de sauvegarde E&S du projet AICCRA sur tous les cas relatifs aux incidents et accidents majeurs dans les 48 heures, et les cas EAS/HS dans les 24 heures. Ces cas nécessiteront l'implication active du spécialiste en sauvegarde du projet AICCRA dans le processus de résolution et de rapport à la Banque mondiale. En outre, le CRG au niveau du pays transmettra les griefs liés au projet qui ne sont pas résolus au niveau du pays dans la période stipulée au CRG de gestion du projet pour réparation.

#### **Comité de gestion des griefs du projet AICCRA**

Le CRG de gestion du projet sera hébergé par l'UGP AICCRA et comprendra le directeur du projet, les spécialistes en sauvegarde E&S du projet AICCRA, les chefs de projet régionaux et le spécialiste du genre et de l'inclusion sociale du projet. Ce comité servira de médiateur pour toutes les plaintes non résolues provenant du niveau national, ainsi que pour les plaintes liées aux activités des partenaires régionaux et les autres plaintes qui peuvent être reçues directement au niveau de l'UGP par le biais des points de dépôt de plaintes du CIAT. Dans certains cas, le comité peut choisir d'inclure un ou plusieurs membres du personnel du projet ou des tiers réputés et indépendants dans le panel. Lorsque le CRG de gestion du projet détermine qu'une plainte est très importante, ces cas seront transmis au Comité de pilotage indépendant pour avis.

#### **Comité directeur indépendant**

Le Comité Directeur Indépendant (CDI) est un autre organe de recours de haut niveau qui contribuera à la résolution des plaintes concernant le projet AICCRA. Le CDI est le principal organe de gouvernance du projet. Il est composé de sept membres qui sont tous indépendants du projet. Il est responsable de la supervision

du programme de travail, du budget et des évaluations du projet AICCRA. Le CDI prend toutes les doléances au sérieux et enquêtera sur tous les cas qui lui seront soumis. Tous les griefs soumis seront enregistrés et discutés lors des réunions du CDI, en tenant compte des demandes de confidentialité. Le CDI demandera à la direction du projet AICCRA de préparer une proposition de réponse à chaque grief, qui après discussion et approbation, sera mise en œuvre. Lors des réunions suivantes du CDI, la direction du projet AICCRA fera un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre. Lorsque le CDI estime que le grief est très important, le directeur général de l'Alliance CIAT et le conseil d'administration de l'Alliance-CIAT seront également informés pour discussion et action.

### **6.8 Le processus de règlement des griefs**

Les étapes générales de la procédure de règlement des griefs sont les suivantes :

- Enregistrement/réception des plaintes ;
- Accusé de réception des plaintes ;
- Enquêter et déterminer la solution à la plainte ;
- Mettre en œuvre la mesure de redressement ;
- Vérifier la mesure de redressement ;
- Recours ou alternatives.

#### ***Enregistrement/Réception/Accusé de réception des plaintes***

AICCRA Mali établira un registre de tous les griefs reçus par les points de dépôt à la section 6.5 pour faciliter le suivi du statut de résolution des plaintes et le rapport de la performance du MRG. Un modèle de dépôt de griefs fourni à l'annexe VII sera utilisé pour maintenir une base de données électronique et manuelle de tous les griefs reçus. Les plaintes peuvent être soumises dans toute langue applicable aux sites du projet, verbalement ou par écrit, à tous les points d'hébergement désignés.

Le plaignant peut demander la confidentialité dans le traitement de sa demande, auquel cas le projet préservera la confidentialité sur les aspects de la plainte où la confidentialité est requise. Cependant, il peut y avoir des situations où il ne sera pas possible de résoudre la plainte sans révéler l'identité (par exemple, lorsque des preuves doivent être présentées au tribunal). Dans ce cas, le projet discutera avec le plaignant de l'opportunité et de la meilleure façon de procéder.

Les plaintes peuvent également être déposées de manière anonyme et dans ce cas, les plaignants peuvent être tenus de fournir suffisamment de faits et de données pour permettre au CRG d'enquêter sur l'affaire sans aide. Le CRG s'efforcera d'évaluer les plaintes anonymes ; toutefois, l'anonymat peut rendre plus difficile l'enquête, la protection de la position du plaignant, la proposition et la mise en œuvre d'une résolution, et le retour d'information. Tous les plaignants qui déposent des plaintes en dehors des points de dépôt de griefs auprès du personnel d'exécution du projet seront orientés et conseillés pour utiliser les points de dépôt de griefs afin d'enregistrer officiellement leur plainte auprès du projet.

Le responsable en sauvegarde du cluster enregistrera officiellement toutes les plaintes reçues en utilisant le formulaire d'enregistrement des plaintes proposé à l'Annexe II, et informera le CRG au niveau national dans les 24 heures de toute plainte déposée. La soumission de la plainte doit être datée et signée par le plaignant ou le représentant, sauf si la plainte a été faite verbalement par des appels téléphoniques depuis un lieu éloigné ou si elle doit rester anonyme. Au niveau de la gestion du projet, le spécialiste en sauvegarde du

projet AICCRA informera également le CRG dans les 24 heures après le dépôt de toute plainte non résolue remontant du cluster du Mali.

Le projet accusera réception de la plainte par lettre dans les 3 jours ouvrables suivant sa réception. Un modèle de lettre d'accusé de réception est fourni à l'annexe IV. La lettre d'accusé de réception indiquera une personne de contact au sein du projet et une description de ce que le plaignant peut attendre ensuite, y compris le calendrier. Tous les cas d'EAS/HS doivent être reçus selon les directives fournies à la section 6.9.

Pour chaque soumission, le plaignant doit au moins inclure les éléments suivants :

- Explication détaillée de la plainte ou des informations demandées concernant le projet AICCRA ;
- Emplacement lié à la soumission ;
- Si le plaignant vit dans la zone du projet ;
- Si une soumission similaire a déjà été déposée dans le cadre du projet ;
- Si elles sont connues, les procédures opérationnelles qui ont été violées ;
- Si la soumission concerne une soumission individuelle ou au nom d'une communauté ;
- Si la soumission doit rester confidentielle ;
- Les coordonnées du plaignant ;
- Une signature du plaignant.

#### ***Détermination et mise en œuvre de la réparation***

Lorsqu'un grief est enregistré conformément aux procédures d'enregistrement susmentionnées, le comité des griefs est mis à contribution pour enquêter sur le cas et organiser des réunions de médiation avec les parties intéressées afin de résoudre le problème. Les réunions feront l'objet d'un procès-verbal.

Le CRG enquêtera d'abord sur le fondement du grief et déterminera ensuite l'action de réparation en consultation avec le plaignant et les parties concernées si nécessaire. Ce processus devrait être achevé dans les 7 jours ouvrables suivant la réception/l'enregistrement du grief. Toute action de réparation envisagée après le processus de médiation sera également mise en œuvre dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des plaintes. Le projet mettra en œuvre la résolution soit directement, soit par l'intermédiaire d'une tierce partie, ce qui sera fait en consultation avec le plaignant.

#### ***Vérification de l'action de réparation***

Le projet examinera régulièrement les plaintes pour s'assurer que des progrès sont réalisés vers la résolution. Le CRG du cluster AICCRA Mali prendra contact avec le plaignant ou visitera le site concerné pour confirmer que l'action de réparation a été menée à bien. Si le plaignant est satisfait de la résolution mise en œuvre, de la sauvegarde E&S du cluster clôturera le dossier et demandera au plaignant de signer une déclaration de satisfaction en utilisant le formulaire fourni à l'annexe VI. Cependant, la signature de la déclaration n'empêche pas le plaignant de soulever à nouveau le problème, ou de chercher d'autres voies de recours si la résolution n'aboutit pas à une solution permanente ou si le problème se reproduit. Le projet peut rouvrir la plainte si le plaignant fournit de nouvelles informations, et peut également contacter le plaignant après la clôture pour s'assurer qu'aucun autre problème n'a surgi.

La vérification sera effectuée dans les 7 jours suivant l'exécution de l'action de réparation. Si le plaignant n'est pas satisfait du résultat de la proposition ou de l'action de réparation, des mesures supplémentaires

peuvent être prises pour résoudre les problèmes ou le CRG du cluster AICCRA Mali peut décider de transmettre la plainte au CRG de gestion de projet. Le comité peut décider de refuser un appel s'il estime que la plainte n'a pas été présentée de bonne foi. La décision de refuser un appel doit être revue et signée par le spécialiste E&S du projet AICCRA.

Si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée, il peut choisir de faire appel de la décision par l'intermédiaire de la personne de contact pour les sauvegardes ou de chercher un autre recours.

### ***Recours ou alternatives***

Deux actions alternatives ou de recours sont envisagées, la médiation et le règlement à l'amiable ou l'appel au tribunal.

#### *Médiation et règlement à l'amiable*

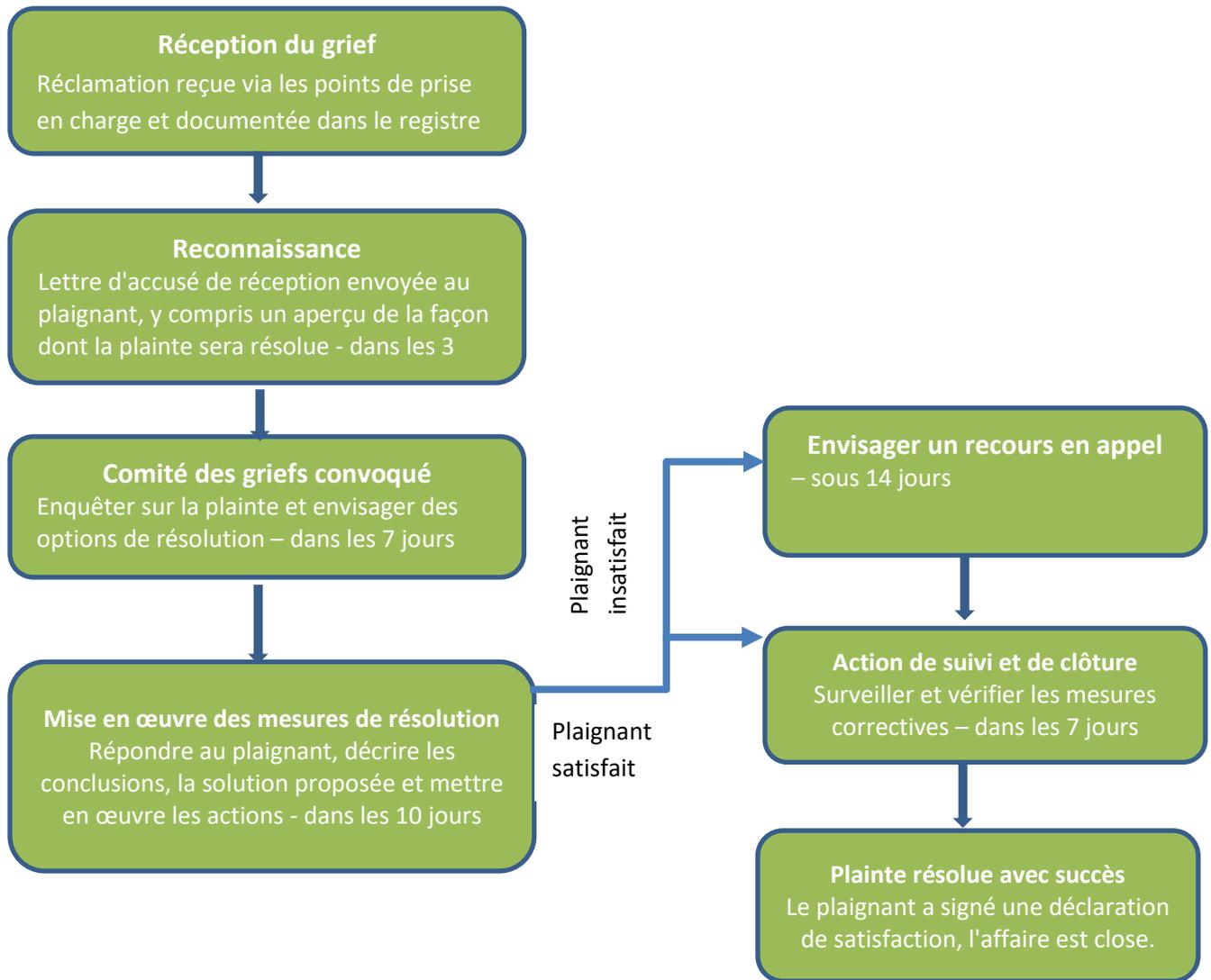
Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision du CRG du cluster AICCRA-Mali, il peut la porter à l'attention du responsable de la sauvegarde E&S. Le CRG du cluster peut remédier à l'affaire ou la transmettre au CRG de gestion du projet pour une action ultérieure. Dans certaines circonstances, le CRG du cluster AICCRA Mali peut décider de nommer un médiateur individuel ou un Panel de Recours Indépendant qui est neutre et indépendant du Projet. La sélection du médiateur ou des individus composant le Panel d'appel indépendant sera effectuée en consultation avec le plaignant et d'autres parties prenantes clés pour assurer la fiabilité du processus.

Pour les cas transmis au CRG de gestion du projet, le CRG peut également décider de résoudre la plainte ou de mettre en place une équipe de médiation appropriée pour résoudre le problème en consultation avec la personne responsable du pays et le plaignant. Le CRG de gestion de projet sera tenu de résoudre le problème dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception de ce cas différé. Si un tel délai n'est pas possible, le spécialiste en sauvegarde E&S du projet AICCRA en informera le plaignant par l'intermédiaire de la personne de référence en matière de sauvegarde dans le pays en donnant les raisons et une nouvelle date possible. Lorsque de nouvelles mesures de résolution sont envisagées, le processus de mise en œuvre et de vérification décrit ci-dessus doit être suivi pour clore le cas ou déterminer la prochaine ligne d'action.

#### *Appel au tribunal*

Si le plaignant n'est toujours pas satisfait de l'effort de médiation du comité des griefs du projet, il a la possibilité de faire appel à la procédure judiciaire de son choix. Le projet AICCRA donnera à toute personne lésée le droit d'accéder à la Cour de justice. Les tribunaux seront une option de "dernier recours", compte tenu du mécanisme ci-dessus.

Figure 2: Procédure des griefs - AICCRA Mali



### 6.9 Protocole pour le traitement des cas EAS/HS

Le Cluster AICCRA Mali dirigé par AfricaRice suivra la procédure suivante dans le traitement des plaintes liées à l'ESE/SH.

**Prise en charge des cas EAS/HS :** Tous les points de dépôt de griefs décrits à la section 6.5 seront ouverts pour la réception des plaintes EAS/HS. Lorsqu'un survivant se présente pour signaler un cas d'EAS/HS, le destinataire enregistrera le récit de l'incident par le survivant. Cet enregistrement doit se faire dans un cadre privé et garantir la prise en compte de toute vulnérabilité spécifique. Afin de préserver la confidentialité et de minimiser la stigmatisation, vous trouverez ci-dessous la liste des éléments qui seront enregistrés sur les formulaires de plainte des survivants d'EAS/HS. Un exemple de formulaire de plainte pour EAS/HS est fourni à l'annexe III.

- Âge et sexe du survivant ;
- Type d'incident présumé (tel que rapporté) ;
- Emplacement/lieu où l'incident s'est produit ;
- La date et l'heure auxquelles l'incident s'est produit ;
- Si l'auteur présumé est lié au projet, comme indiqué par le survivant ;
- Si le survivant a été orienté vers un prestataire de services ;
- Le besoin de la survivante/ce que la survivante veut être/en ce qui concerne l'affaire.

Lorsque le plaignant n'est pas le survivant, la personne de contact pour la sauvegarde encouragera le plaignant à entrer en contact avec le survivant et expliquera le bénéfice potentiel de se présenter seul ou avec la personne qui signale le cas. Tous les cas d'EAS/HS seront signalés à la Banque mondiale dans les 24 heures par l'intermédiaire du spécialiste en sauvegarde E&S du projet AICCRA et enregistrés dans le registre des griefs EAS/HS de l'annexe VIII.

**Orientation des survivants d'EAS/HS:** Le responsable de la sauvegarde E&S du cluster examinera le cas et demandera le consentement de la survivante pour référer le cas à AICCRA Mali CRG ou selon le cas, référer à l'un des prestataires de services externes de VBG spécifiés dans le tableau 7 ci-dessous. Dans le cas des enfants et des personnes ayant une déficience intellectuelle, cela se fera avec le plein consentement du tuteur de la survivante. Selon le cas, les services de soutien peuvent inclure un ou deux des services suivants.

- Santé - examen ou traitement, collecte de preuves médico-légales, fourniture de services de prophylaxie post-exposition/avortement.
- Juridique/justice - conseils juridiques/soutien aux survivants et aux témoins pour qu'ils comprennent les avantages/obstacles de la prise en charge par le biais de la procédure juridique ; soutien pour garantir que les poursuites et la clôture de l'affaire se déroulent avec peu ou pas de retards.
- Soutien psychosocial - Soutien émotionnel/conseil en cas de crise ; réintégration sociale/communautaire.
- Sûreté/sécurité - protection des survivants et des témoins, enquête sur l'affaire, arrestation de l'auteur présumé.

La liste des prestataires de services en matière de VBG identifiés pour les cas référés est présentée dans le tableau ci-dessous.

*Table 8 : Fournisseurs de services pour les cas d'EAS/HS*

Fournisseurs de services de santé	
<b>Santé Sud Mali (SSM)</b>	<b>Marie Stopes Mali (MSM)</b>
<b>Type d'organisation :</b> ONG <b>Service principal :</b> Soins de santé <b>Couverture géographique :</b> Mali <b>Services fournis :</b> Améliorer l'accès aux services sanitaires et sociaux de base pour tous <b>Numéro de contact :</b> Tél : +223 20 28 02 <b>E-mail:</b> contact.mali@santesud.org <b>Adresse du siège social :</b> Bacodjicoroni ACI Rue 627, porte 1782 - BP E6 Bamako – Mali	<b>Type d'organisation :</b> ONG <b>Service principal :</b> Soins de santé <b>Couverture géographique :</b> Mali <b>Numéro de contact :</b> 8000 11 88 (appel gratuit); 20 706 706 <b>Heures d'ouverture :</b> de 08h à 20h <b>Autres services :</b> Surveillance (suivis) <b>Adresse :</b> J2F4+FXR, Bamako, Mali

<p><b>Autres services</b> : Soutiennent des associations spécialisées dans la prise en charge d'orphelins et d'enfants abandonnés, de mères célibataires ou d'enfants handicapés physiques ou mentaux dans leurs démarches de progrès.</p>	
<p><b>Fournisseurs de services psychosociaux</b></p>	
<p><b>Service psychiatrique du Centre Hospitalier Universitaire du Point G</b> +223 20 22 50 02 <b>Unité de soins du Centre de Santé de Référence de Sikasso</b> <b>Cellule d'appui du Centre de Santé de Référence de Bougouni</b> <b>Guichet unique de la police nationale à Bamako (N'Tominkorobougou)</b> <b>Un guichet unique centre de Mopti (Sévaré)</b> <b>Type d'organisations</b> : Organismes publics <b>Cabinet PSY2A à Bamako</b> <b>Type d'organisation</b> : Structure privée</p>	
<p><b>Service principal</b> : Organisation des services et soins psychosociaux <b>Contact</b> : <b>Service psychiatrique du Centre Hospitalier Universitaire du Point G</b> Téléphone : +223 20 22 50 02 <b>Cabinet PSY2A à Bamako</b> <b>Whatsapp</b> : +223 71 11 70 60 Site Internet:contact@psy2a.ml <b>Adresse</b> : Rue 535 Porte 33 Niaréla, Mali</p>	
<p><b>Prestataires de services juridiques/justices</b></p>	
<p><b>Association des juristes maliens (AJM), l'Association pour le progrès et la défense des femmes maliennes (APDF), l'Observatoire des droits de l'enfant et de la femme (ODEF), le Groupe de recherche et d'étude, de formation femme-action (GREFFA), Femmes Droit et Développement-Mali (WILDAF), Association Malienne des Droits Humains (AMDH)</b></p>	
<p><b>GREFFA</b> <b>Type d'organisation</b> : ONG <b>Services fournis</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutient les femmes victimes de violences sexuelles et d'autres agressions.</li> <li>• aider les femmes à accéder à un soutien juridique, médical et psychologique</li> <li>• plaide pour l'accès à de meilleurs services de santé pour les femmes et pour mettre fin aux MGF et au mariage des enfants.</li> </ul>	<p><b>Alliance pour la justice et le développement des femmes (AJM ; ODEF)</b> <b>Missions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les femmes dans leurs démarches juridiques et administratives</li> <li>• Vulgariser les textes juridiques auprès des femmes pour les sensibiliser à leurs droits</li> <li>• Organiser la relecture des textes discriminatoires au regard des textes internationaux, pour faire évoluer le droit malien dans le sens d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes...</li> </ul>
<p><b>APDF</b> <b>Adresse</b> : Hamdallaye ACI 2000 Immeuble DJIRE - Avenue Cheick Zayed <b>BP1740 Bamako Mali</b> <b>Téléphoner</b>:(223) 229 10 28; (223) 229 10 28 <b>apdf@datatech.toolnet.org</b> <b>http://www.apdf.org.ml</b> <b>Missions</b>:</p>	<p><b>SAUVAGE</b> <b>Prestation principale</b> : protection et promotion des droits des femmes et des enfants. <b>Adresse</b>: Avenue OUA Immeuble SOBATO Appartement A4 Bamako Téléphone : 00 (223) 223 67 08 Télécopie : 00(223) 229 68 47</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et information des femmes sur leurs droits et sur les textes juridiques nationaux et internationaux qui les concernent.</li> <li>• Lutter contre les différentes formes de violences faites aux femmes et en particulier contre les mutilations génitales féminines.</li> <li>• Encourage les femmes à prendre conscience et à assumer leur rôle dans le développement socio-économique et politique du pays.</li> </ul>	
<b>Sécurité : Services de police maliens</b>	
<p><b>Type d'organisation :</b> Organisme gouvernemental  <b>Service principal :</b> Sécurité  <b>Couverture géographique :</b> National, avec des bureaux à travers le pays  <b>Assistance téléphonique :</b> 80331 - 80333 – 800011 Sans frais  <b>Heures d'ouverture:</b>24 heures  <b>Autres services :</b> Système de soutien juridique et d'orientation.</p>	

Ces fournisseurs de services :

- Recevront un soutien financier pour couvrir les dépenses liées au processus de médiation et aux services essentiels fournis aux survivants ;
- Utiliseront leurs procédures respectives de gestion des cas de VBG ;
- Préservent la confidentialité, la sûreté et la sécurité des survivants conformément aux meilleures pratiques, en particulier en veillant à ce que les processus soient centrés sur les survivants et en demandant le consentement de ces derniers lorsque des données personnelles doivent être partagées ;
- Informeront le responsable de la sauvegarde E&S du cluster lorsqu'un cas est résolu afin qu'il soit enregistré dans le registre des griefs.

**Accusé de réception et suivi :** Après avoir enregistré le cas, le responsable de la sauvegarde E&S du cluster informera le CRG du cluster AICCRA Mali et le spécialiste en sauvegarde E&S dans les 24 heures suivant la réception et enverra une lettre d'accusé de réception au plaignant ou au survivant dans les 3 jours ouvrables suivant la réception. Un modèle de lettre d'accusé de réception est fourni à l'annexe IV pour les cas - EAS/HS.

**Analyse des faits :** Après avoir reçu le cas, le CRG du projet AICCRA au Mali analysera les faits de l'allégation en déterminant si (i) l'allégation correspond à la définition d'EAS/HS ; et (ii) l'auteur présumé est un individu associé au projet AICCRA. Si le CRG confirme ces deux éléments, il procède au traitement de l'affaire ou, sinon, l'abandonne et écrit pour en informer le survivant ou le plaignant. Seules les plaintes d'EAS/HS prétendument commises par un individu associé au projet AICCRA peuvent être prises en compte par le projet après avoir référé aux prestataires de services en matière de VBG.

Dans le cas où la victime ne souhaite pas poursuivre une action disciplinaire contre l'auteur présumé, le dossier peut être clos après avoir fourni une aide à l'orientation. La personne relais chargée de la protection

doit noter la préférence de la victime et l'indiquer dans la lettre d'accusé de réception. Cependant, indépendamment du choix de la survivante, si l'auteur présumé est un membre du personnel du partenaire de mise en œuvre du projet AICCRA, le CRG traitera le cas conformément au code de conduite du partenaire de mise en œuvre, au régime de sanctions et aux législations nationales.

**Déterminer l'action de recours** : Le CRG du cluster AICCRA Mali examinera tous les cas qui lui sont soumis afin de déterminer et de convenir de la marche à suivre pour traiter et résoudre le cas. L'institution appropriée qui emploie l'auteur prend les mesures disciplinaires convenues conformément au code de conduite de l'employeur et à la législation nationale. Les mesures disciplinaires peuvent inclure un avertissement informel, un avertissement formel, une formation supplémentaire, une perte de salaire, une suspension ou un licenciement. Une survivante peut continuer à recevoir le soutien des prestataires de services appropriés en matière de VBG pendant que le cas est traité par le CRG du cluster AICCRA Mali.

Si nécessaire, un représentant de la victime ou un tiers indépendant de bonne réputation peut être invité à participer à la commission de résolution. Pour éviter tout conflit d'intérêt, la composition du CRG peut également changer en fonction de la nature et de la source de l'allégation. La personne de contact pour les sauvegardes doit écrire pour informer la survivante du déroulement de l'action et des mesures disciplinaires prises à l'encontre de l'auteur.

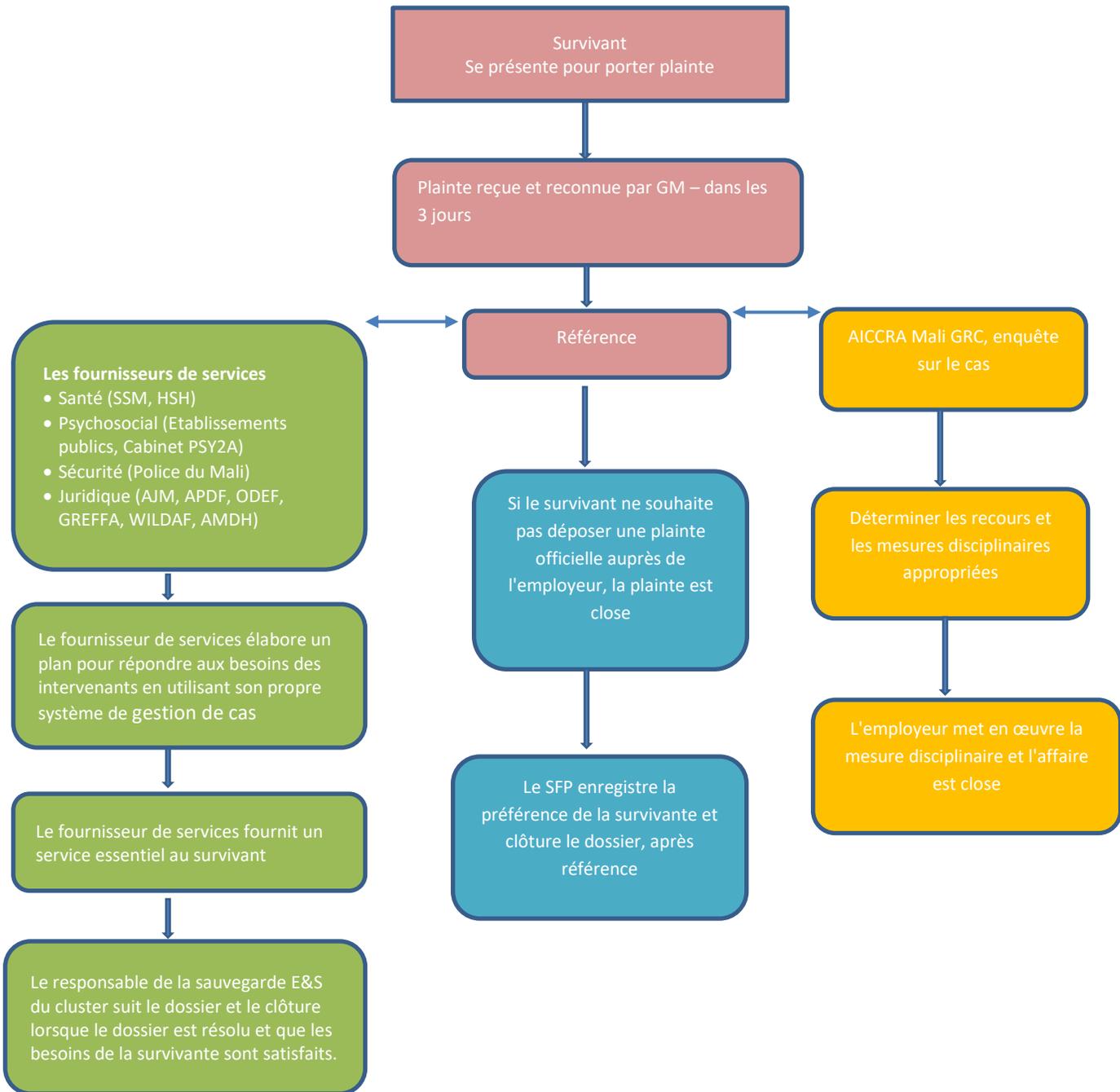
Dans les cas où le cas est traité par un prestataire de services, ce dernier travaillera avec le survivant ou le tuteur pour développer un plan complet qui identifie les besoins du survivant et la manière dont ces besoins peuvent être satisfaits. Le survivant peut être mis en relation avec une série de prestataires de services correspondant à ses besoins. La personne de contact pour les sauvegardes doit continuer à suivre, contrôler et collaborer avec les prestataires de services sur tous ces cas jusqu'à ce qu'ils soient résolus.

Clôture des cas d'EAS/HS : La clôture des cas d'EAS/HS se fera dans les cas suivants

- Si le survivant ne souhaite pas déposer une plainte officielle auprès de l'employeur ;
- Si, après enquête, le CRG détermine que l'allégation ne correspond pas à la définition d'EAS/HS et que l'auteur présumé n'est pas associé au projet ;
- Si, lorsque l'affaire est poursuivie, et que le CRG confirme que la mesure disciplinaire prise est appropriée et a été appliquée de manière concluante ;
- Si un prestataire de services suit sa procédure interne pour répondre aux besoins de la survivante de l'affaire.

Dans tous ces cas, le responsable de la sauvegarde E&S du cluster peut demander au survivant ou à son représentant de signer une déclaration de satisfaction en utilisant le formulaire fourni à l'annexe VII.

Figure 3: Procédure de gestion des cas d'EAS/HS



## 7.0 PROCÉDURE POUR REMPLIR ET TRAITER LES DEMANDES D'INFORMATION

Cette section présente la procédure qui sera suivie par le projet AICCRA Mali pour recevoir et traiter les demandes d'information des parties prenantes. Les étapes de base sont les suivantes :

**Remplir une demande d'accès à l'information** : Toutes les parties prenantes désireuses de demander des informations sur le projet AICCRA peuvent le faire par le biais des points de demande d'information décrits à

la section 6.5. Les demandes peuvent être faites par écrit ou oralement, et dans toute langue applicable aux sites du projet. La personne de contact pour la sauvegarde ouvrira un dossier pour conserver toutes les informations demandées.

Les parties prenantes qui demandent des informations directement au personnel des agences de mise en œuvre du projet doivent être conseillées et aidées à faire officiellement leur demande par le biais des points de demande d'informations de la section 6.5.

**Accusé de réception** : Dès réception, une lettre d'accusé de réception sera envoyée au demandeur, tandis que la demande est transmise au responsable de projet approprié.

Toutes les demandes d'information doivent être transmises au responsable national.

**Détermination de la réponse** : Les responsables nationaux ou le directeur de projet examineront la demande afin de déterminer son applicabilité au projet, la réponse appropriée nécessaire et la personne à consulter pour déterminer la réponse appropriée à la demande. Le cas échéant, cette demande peut être transmise du niveau national au niveau de l'UGP pour avis et détermination de la réponse. Préparation et diffusion des informations demandées : Après que le directeur du projet ou le responsable national ait examiné la demande et déterminé la réponse appropriée, le correspondant en matière de sauvegarde préparera et transmettra la réponse approuvée au demandeur. La transmission se fera dans une langue et d'une manière (verbale, écrite, en personne, par courriel, par téléphone, etc.) adaptée au contexte du demandeur. Quel que soit le moyen de transmission, une trace écrite de toutes les informations communiquées sera conservée. Le cas échéant, la réponse peut indiquer pourquoi l'information demandée ou certains de ses aspects ne peuvent être fournis ou communiqués.

**Délais et prolongation** : Après réception de la demande d'information, le responsable de la sauvegarde E&S du cluster relaiera l'information au chef de projet approprié dans un délai maximum de 24 heures. Le responsable national ou le directeur de projet devra décider de divulguer ou non les informations dans un délai de 30 jours consécutifs. La période de 30 jours commence à courir à la date à laquelle le responsable pays ou le directeur reçoit la demande d'information écrite. Le directeur ou le chef de file du pays peut, dans des circonstances appropriées, prolonger le délai de 30 jours et en informe par écrit le demandeur par l'intermédiaire du responsable de la sauvegarde E&S du cluster, en indiquant les raisons de la prolongation et le nouveau délai.

#### **Autres considérations.**

- La demande d'information sera gratuite, et aucun frais ne sera facturé pour le traitement de l'information à fournir au demandeur ;
- Le responsable du pays peut refuser l'accès aux demandes qui, de l'avis du responsable, sont frivoles ou vexatoires. Dans ce cas, le demandeur doit recevoir une notification écrite sur la raison pour laquelle l'information demandée est considérée comme frivole ou vexatoire ;
- Le directeur de projet ou le chef de file national peut demander des éclaircissements sur l'identité de la tierce partie demandant des informations si elle n'est pas claire ;
- Si l'étendue de l'information demandée n'est pas suffisamment claire ou est si large qu'elle est difficile à générer, le directeur de projet ou le responsable du pays peut écrire au demandeur pour demander des éclaircissements avant de prendre d'autres mesures. Le demandeur dispose de 30

jours consécutifs à partir de la date de cette lettre pour clarifier la demande faite. En l'absence de réponse, la demande sera considérée comme abandonnée et le dossier sera clos.

## **8.0 DIVULGATION ET SENSIBILISATION SUR LE MRG**

Le point focal de sauvegarde du Mali travaillera de manière proactive avec les partenaires du projet dans le pays pour présenter et sensibiliser les parties prenantes du projet au sujet de la MRG. Les informations qui seront partagées comprendront la procédure de dépôt de plainte (où, quand et comment), le processus d'enquête, le délai de réponse aux plaintes, le principe de confidentialité, le droit de déposer des plaintes anonymes et le droit de demander réparation à la Cour. La sensibilisation portera également sur le protocole de signalement et de gestion des cas d'EAS/HS. Une brochure électronique reprenant les informations saillantes ci-dessus sera conçue pour faciliter l'effort de diffusion.

Compte tenu de la diversité des sites du projet, le projet utilisera différents supports pour transmettre les messages aux communautés du projet. Cela peut inclure les médias sociaux, les journaux, les annonces à la radio, les réunions en face à face et les centres d'information communautaires.

Avant le lancement du processus de recours aux griefs, tout le personnel clé du projet, qui sera impliqué dans la gestion des griefs, sera formé à tous les aspects de ce MRG. Les nouveaux employés recevront une formation pendant le processus d'intégration. La formation comprendra tous les aspects du MRG énoncés dans ce document. L'orientation mettra fortement l'accent sur le principe de responsabilité envers le plaignant et sur le passage d'une résolution informelle des plaintes à une résolution formelle et à la documentation.

### **8.1 Rapport sur la performance du MRG**

Les personnes focales de sauvegarde seront chargées de rendre compte des griefs et plaintes liés au projet au comité de doléances. Un rapport semestriel sur les griefs sera généré et partagé avec l'UGP. Au minimum, le rapport comprendra les indicateurs suivants :

- i. Nombre de dossiers ouverts au début de la période de référence ;
- ii. Nombre de nouveaux cas au cours de la période ;
- iii. Nombre de cas résolus à la fin de la période de référence ;
- iv. Cas ouverts à la fin de la période de référence ;
- v. Griefs par catégorie de plaintes ;
- vi. Temps de réponse moyen entre le dépôt de la plainte et l'accord sur les solutions avec le plaignant ;
- vii. Délai moyen de réponse entre le dépôt de la plainte et la mise en œuvre de la solution convenue ;
- viii. % de plaintes vraies et fausses ;
- ix. Nombre de griefs résolus par ordre des mécanismes.

## **9.0 SUIVI ET REPORTING**

### **9.1 Implication des parties prenantes**

AfricaRice facilitera l'implication des parties prenantes du Cluster AICCRA Mali dans le suivi des activités du projet et des impacts associés au projet. Les parties prenantes au Mali auront l'opportunité de suivre la

performance du projet et de fournir un retour d'information à travers trois indicateurs de performance du projet sur le retour d'information des parties prenantes. Ces indicateurs sont les suivants :

IPI 1.3 : Satisfaction de la qualité et de l'utilité des produits de connaissance pertinents pour le climat, des outils de prise de décision et des services reçus dans le cadre du projet AICCRA, exprimée par les partenaires et les parties prenantes interrogés (Pourcentage) ;

IPI 2.4 : Satisfaction de l'efficacité des partenariats dans le cadre du projet AICCRA exprimée par les partenaires et les parties prenantes interrogés (pourcentage) ;

IPI 3.3 : Utilisation ou adaptation des produits de connaissance, des outils de prise de décision et des services liés au climat financés par AICCRA, déclarés et confirmés par les partenaires et les parties prenantes interrogés (pourcentage).

En outre, AfricaRice mènera régulièrement des enquêtes de feedback pour les agriculteurs locaux, y compris les groupes vulnérables, dans les fermes de démonstration qui seront mises en place pour piloter les innovations AIC. Ces enquêtes seront menées dans les langues locales et d'une manière qui permet aux agriculteurs de partager leurs progrès d'apprentissage sur les innovations AIC en cours de pilotage.

## **9.2 Information et sensibilisation des parties prenantes**

Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le projet au cours d'une année de projet seront transmises aux parties prenantes lors des sessions semestrielles de mise à jour des progrès avec les parties prenantes. Ces rapports s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles utilisées précédemment pour informer les parties prenantes. Les parties prenantes seront également informées de la disponibilité d'un mécanisme de réclamation. Tout changement nécessaire apporté à ce PEPP au cours de la mise en œuvre sera communiqué aux parties prenantes. Les résumés semestriels et les rapports internes sur les griefs et les demandes de renseignements du public, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre, seront rassemblés et communiqués à l'unité de gestion du programme AICCRA et inclus dans les résumés des rapports réguliers.

## 10.0 ANNEXE

### Annexe I : Protocoles de réponse au COVID-19 pour les consultations en personne

Conformément aux exigences du protocole COVID-19 du Mali pour les événements publics, AfricaRice a considéré les protocoles de précaution suivants qui doivent être observés pour atténuer le risque de transmission du COVID-19 pendant les consultations en face à face pour le cluster AICCRA du Mali.

#### A. Avant les rencontres physiques

- AfricaRice s'assurera qu'aucun membre du personnel ne souffre de symptômes de santé associés au COVID 19. Des mesures quotidiennes de la température seront prises.
- Les personnes en contact étroit avec un individu confirmé positif au COVID 19 ou sous le coup d'un ordre de quarantaine ou d'auto-quarantaine ne participeront pas aux consultations en personne.
- Les représentants d'AfricaRice et des autres partenaires doivent présenter la preuve d'un vaccin reconnu par le gouvernement national du Mali ou un test de réaction en chaîne par polymérase (PCR) négatif effectué dans les 72 heures précédant la mission.
- Les organisateurs veilleront à ce que les personnes souffrant de tout problème de santé restent à la maison.
- Les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, etc.) seront consultées séparément.

#### B. Mesures de prévention contre le COVID-19 lors des consultations

- Des masques faciaux seront exigés à tout moment. AfricaRice fournira des masques aux participants s'ils n'en ont pas.
- 184. Des règles de distance sociale d'au moins 2 mètres entre les personnes seront appliquées.
- 185. Les consultations en personne se tiendront dans une salle ventilée ou en plein air en respectant les mesures de barrière.
- 186. Tous les lieux et les espaces communs seront régulièrement nettoyés et désinfectés.
- 187. Des stations de désinfection des mains seront positionnées dans les lieux de consultation.

#### C. Actions à entreprendre en présence d'une personne malade:

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté à respirer, parler ou avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- Les personnes qui tombent malades pendant les consultations en personne doivent être isolées.
- Si les voyageurs présentent des symptômes suggérant une maladie respiratoire aiguë avant, pendant ou après le voyage, ils doivent être encouragés à consulter un médecin et à communiquer leurs antécédents de voyage au prestataire de soins.
- Les organisateurs doivent prévoir la probabilité que des personnes tombent malades avec de la fièvre et d'autres symptômes typiques de l'infection au COVID-19 pendant les consultations en personne.
- Obtenir les coordonnées de la personne (nom / organisation / personne de contact / coordonnées d'un membre de la famille immédiate, y compris un numéro de téléphone).
- Informer la personne qu'elle sera séparée / isolée en raison des symptômes.
- Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée et ventilée en appliquant immédiatement des gestes de barrière, se tenir à une distance raisonnable d'elle (au moins un mètre) tout en portant un masque chirurgical.
- Les personnes malades peuvent être équipées d'un masque permettant de contenir les gouttelettes respiratoires générées par la toux et les éternuements.

- En outre, le personnel médical qui s'occupe de personnes malades doit porter un masque, l'enlever immédiatement après être entré en contact avec une personne malade et se laver soigneusement les mains par la suite.
- Les organisateurs doivent appeler le numéro gratuit 36061 ou se mettre en relation avec les autorités sanitaires locales pour une évacuation immédiate ou une aide médicale.
- Si le cas de COVID 19 est confirmé, l'identification et la prise en charge des personnes en contact avec le malade seront organisées par les acteurs.

## Annexe II: Modèle de formulaire de plainte

FORMULAIRE DE GRIEF / PLAINTE AICCRA	
<b>Article 1 : Réclamation/Plainte</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Quel préjudice pensez-vous que le projet AICCRA a causé ou est susceptible de causer à vous ou à votre communauté ? Veuillez décrire avec le plus de détails possible.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Quel endroit est concerné par votre soumission ? (Veuillez inclure le nom du pays/comté)</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitez-vous dans la zone du projet ?</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Avez-vous déjà signalé vos préoccupations à la direction du projet AICCRA ? Si oui, veuillez fournir des détails sur ces communications et expliquer pourquoi vous n'êtes pas satisfait de l'action en réponse.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Si elles sont connues, veuillez énumérer les procédures opérationnelles qui, selon vous, ont été violées par le projet AICCRA.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous attendez-vous à une quelconque forme de représailles ou de menaces pour avoir déposé cette plainte auprès du projet AICCRA ?</li></ul>	
<b>Rubrique 2 : Information sur le(a) plaignant (e)</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Déposez-vous une soumission individuelle ou représentez-vous une communauté? Individuel: <input type="checkbox"/> Représentant une communauté : <input type="checkbox"/></li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Souhaitez-vous que votre nom et vos coordonnées restent confidentiels ? (AICCRA ne divulguera votre identité à personne sans votre consentement préalable.) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom et coordonnées du soumissionnaire :</li></ul>	

**Nom:**  
**Adresse:**  
**E-mail:**  
**Téléphone :**

Méthode de contact préférée :

- Je, soussigné, demande au comité directeur indépendant du projet AICCRA d'enquêter sur les questions décrites ci-dessus.
- Signature/Empreinte

Nom date

REMARQUES:

- Veuillez joindre les pièces justificatives, si elles sont disponibles.

**Section 3 : Usage bureau seulement**

Numéro d'identification du grief

Enregistré par : Date

Lieu/Méthode de réception du grief

**Annexe III: Formulaire de réception des cas de EAS/HS**

1- Informations administratives		
Numéro d'identification du cas :	Code survivant :	
Date de l'entretien :	Date de l'incident	
<input type="checkbox"/> Signalé par le(a) survivant(e) ou par l'accompagnant et le(a) survivant(e) est présent lors du signalement		
<input type="checkbox"/> Signalé par quelqu'un d'autre que le(a) survivant(e) et le(a) survivant(e) n'est pas présent lors du signalement		
2- Détails du survivant		
Date de naissance (approximative si nécessaire)	Sexe Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>	Lieu
État civil/matrimonial actuel <input type="checkbox"/> Célibataire Divorcé/Séparé <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Marié/Concubin Veuf <input type="checkbox"/>		
Le survivant est-il une personne handicapée ? Non <input type="checkbox"/> Veuf/veuve <input type="checkbox"/> handicapée mentale <input type="checkbox"/>		
Le survivant est-il un enfant ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
3 – Détails de l'incident		
Récit de l'incident/description de l'incident (Résumez les détails de l'incident dans les propres mots du client)		
<b>Type d'incident</b> <input type="checkbox"/> Souillure : rapports sexuels avec des enfants (tels que définis par les lois du pays), avec ou sans consentement. <input type="checkbox"/> Viol : Pénétration sexuelle contre une personne sans son consentement.		

Agression physique (comprend frapper, gifler, donner des coups de pied, bousculer, etc. qui ne sont pas de nature sexuelle)

Déni de ressources, d'opportunités ou de services

Violence psychologique/émotionnelle

Non VBG (précisez)

Des avantages, des biens, de l'argent et/ou des services du projet ont-ils été échangés en relation avec cet incident ?

Oui  Non

Le survivant a-t-il signalé cet incident ailleurs ? (Si oui, sélectionnez le type de fournisseur de services et écrivez le nom du fournisseur auprès duquel le client s'est présenté ; sélectionnez tout ce qui s'applique)

NON

Services de santé/médicaux \_\_\_\_\_

Services psychosociaux/de conseil \_\_\_\_\_

Police/Autre acteur de la sécurité \_\_\_\_\_

Service d'assistance juridique \_\_\_\_\_

Autre précisez) \_\_\_\_\_

#### Annexe IV: Modèle de lettre d'accusé de réception d'une plainte

[Vos coordonnées ici]

[Date]

[Nom du plaignant ou nom de l'organisation déposant la plainte si le plaignant souhaite rester anonyme]

[Adresse du plaignant ou "Pas d'adresse physique"]

Soumis \_\_\_\_\_ [en personne ou par courrier/courriel/téléphone]

Cher Monsieur/Madame/Mme. [nom de famille du plaignant] :

Objet : Plainte concernant [décrire brièvement]

Le projet AICCRA reconnaît que nous avons reçu votre plainte en date du \_\_\_\_\_ [date]. Le projet prend au sérieux les préoccupations des parties prenantes et nous vous remercions d'avoir soumis votre plainte. Nous mettrons tout en œuvre pour que votre plainte soit traitée rapidement et équitablement.

Le projet dispose d'un processus de mécanisme de règlement des griefs que nous suivons pour examiner et résoudre les plaintes. Vous trouverez ci-joint une description du processus, afin que vous puissiez en savoir plus à ce sujet. Conformément à nos procédures de règlement des griefs, nous déterminerons si votre plainte est admissible à notre processus de règlement des griefs et envisagerons les prochaines étapes, le cas échéant. Nous vous contacterons pendant cette période si nous avons besoin de plus d'informations.

Vous pouvez vous attendre à recevoir une réponse de notre part dans les [xx] jours ouvrables à compter de la date de réception de cette lettre.

Veuillez-vous référer aux procédures du mécanisme de règlement des griefs ci-jointes pour plus d'informations sur ce à quoi vous pouvez vous attendre lorsque nous traitons votre plainte, y compris les délais, les responsabilités et vos droits tout au long du processus.

Sincèrement,

[Nom du responsable de la sauvegarde E&S du cluster]

[Institution de recherche]

Pièce jointe : (Les procédures pertinentes pour soumettre des griefs)

## Annexe V: Modèle de lettre d'accusé de réception de plainte pour EAS/HS

[Vos coordonnées ici]

[Date]

Soumis \_\_\_\_\_ [en personne ou par courrier/courriel/téléphone]

Objet : Plainte concernant [décrire brièvement]

Le projet AICCRA reconnaît que nous avons reçu votre plainte en date du \_\_\_\_\_ [date]. Le projet prend au sérieux les préoccupations des parties prenantes et nous vous remercions d'avoir soumis votre plainte. Nous mettrons tout en œuvre pour que votre plainte soit traitée rapidement et équitablement.

Les informations qui nous sont fournies seront traitées de manière confidentielle, elles ne seront révélées qu'au personnel directement impliqué dans le traitement de votre dossier. Nous veillerons à ce que des personnes non autorisées n'entendent aucune discussion sur votre cas et n'accèdent à des documents contenant des informations confidentielles sur votre cas.

Concernant les références effectuées, vous avez le droit de refuser ou d'accéder au support ou aux services recommandés. Le refus d'y accéder n'affectera en aucune façon votre droit de demander ou d'accéder à ces services à un moment donné dans le futur. Nous reconnaissons également votre consentement à (poursuivre/ne pas poursuivre) des mesures disciplinaires à l'encontre de l'auteur présumé. Cela sera pris en considération lorsque nous examinerons et poursuivrons l'affaire.

Le projet dispose d'un mécanisme de règlement des griefs que nous suivons pour examiner et résoudre les plaintes. Vous trouverez ci-joint une description du processus, afin que vous puissiez en savoir plus à ce sujet. Conformément à nos procédures, nous déterminerons si votre plainte est admissible à notre processus de règlement des griefs et envisagerons les prochaines étapes, le cas échéant. Nous vous contacterons pendant cette période si nous avons besoin de plus d'informations. Veuillez-vous référer aux procédures de règlement des griefs ci-jointes pour plus d'informations sur ce à quoi vous pouvez vous attendre lorsque nous traitons votre plainte, y compris les délais, les responsabilités et vos droits tout au long du processus.

Vous pouvez vous attendre à recevoir une réponse de notre part dans les [xx] jours ouvrables suivant la date de la présente lettre.

Sincèrement,

[Nom du responsable de la sauvegarde E&S du cluster]

[Institution de recherche]

**Annexe VI : Formulaire de satisfaction du plaignant**

Numéro d'identification du grief : Date de réception :	
Enregistré par : Lieu/Méthode de réception du grief	
Action(s) proposée(s)	
Le demandeur a ACCEPTÉ ou est SATISFAIT de l'action proposée ? OUI/NON	
Action supplémentaire requise ? OUI NON	
Accusé de réception du plaignant	
Je, soussigné(e), confirme par la présente ma satisfaction/acceptation des mesures de résolution mises en œuvre pour traiter ma plainte.	
Signature/Empreinte du pouce	
Nom	date



**Annexe VIII : Registre des réclamations pour les cas d'EAS/HS**

Numéro de cas	Date de réception de la réclamation	Nom de la personne recevant la plainte	Où/comment la plainte a été reçue	Numéro de référence du plaignant	Type d'incident	Le plaignant a-t-il reçu un accusé de réception de la plainte ? (O/N - si oui, inclure la date, la méthode de communication et le nom de la personne)	Orientation(s) fournie(s)	Le survivant a-t-il donné son accord pour partager ses informations non identifiables ?	Date prévue de la décision	Résultat de la décision (par les prestataires de services VBG et les services concernés)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant ? O/N Si oui, précisez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O/N Énoncez la décision. Si non, expliquez pourquoi et si connu, poursuivra la procédure d'appel	Mesures de suivi éventuelles (et par qui, à quelle date) ?